

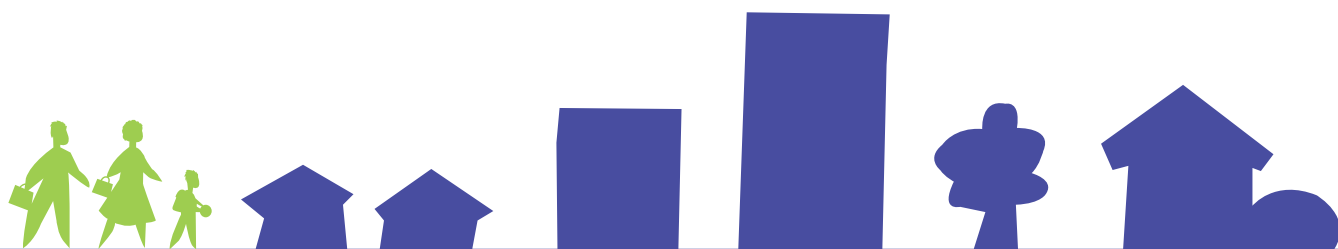
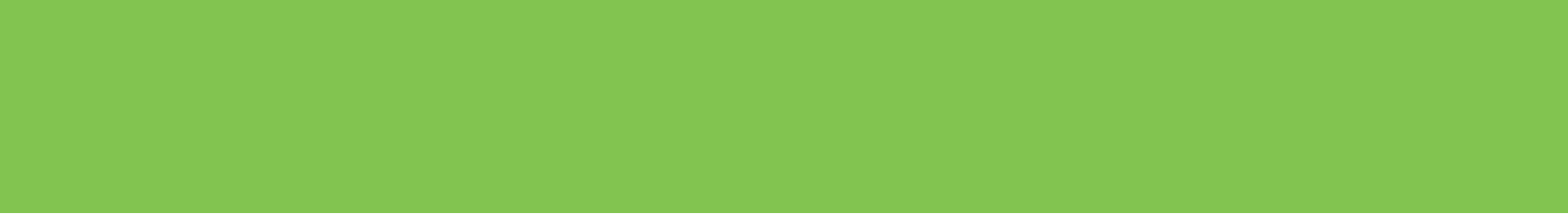
BiLAN

d'activités

2017

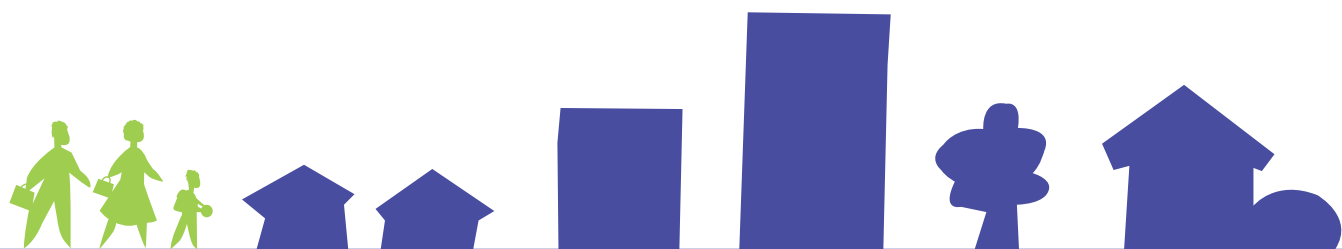


Délégation de compétences sociales et médico-sociales
Ville de Strasbourg - Département du Bas-Rhin



Sommaire

Contexte général d’action de la Ville de Strasbourg autour des solidarités et des compétences sociales et médico-sociales déléguées	5
Une organisation administrative qui vise à favoriser le fonctionnement transversal entre les services de la direction, les missions déléguées par le Département et la politique volontariste de la Ville	6
Éléments marquant de l’année concernant les politiques sociales et de santé	8
∞ L’organisation de la direction des solidarités et de la santé de la ville de Strasbourg et sa déclinaison dans la délégation de compétences	8
∞ L’organigramme de la direction des solidarités et de la santé de la ville de Strasbourg	9
Action sociale de proximité	15
• Missions et fonctionnement	15
• Activités et analyse	17
• Faits marquants & perspectives	20
Protection maternelle et infantile	23
• Missions et fonctionnement	23
• Activités et analyse	24
• Faits marquants & perspectives	32
Accompagnement des bénéficiaires du RSA	33
• Missions et fonctionnement	33
• Activités et analyse	34
• Faits marquants & perspectives	38
Délégation des mesures Aide Éducative à Domicile (AED) et Aide Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)	40
• Missions et fonctionnement	40
• Activités et analyse	41
• Faits marquants & perspectives	44



Contexte général

d'action de la Ville de Strasbourg autour des solidarités et des compétences sociales et médico-sociales déléguées.

Depuis de nombreuses années, le Département du Bas-Rhin délègue à la Ville de Strasbourg la mise en œuvre d'une grande partie des politiques sociales dont il a la responsabilité sur le territoire communal. Cette délégation recouvre l'Action Sociale de Proximité (ASP), la Protection Maternelle et Infantile (PMI), la protection des mineur(e)s et l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Cette convention est tout autant le résultat d'une histoire, d'une tradition d'innovation sociale que de la volonté aujourd'hui partagée par la Ville de Strasbourg et le Département du Bas Rhin de proposer un projet social innovant et dynamique pour les Strasbourgeois-es.

Les deux collectivités ont décidé d'unir leurs compétences, leur savoir-faire, leurs ressources pour constituer sur le territoire de la ville de Strasbourg un service social intégré. Ce mode d'intervention permet aux professionnels-les des équipes pluridisciplinaires médico-sociales de mobiliser des compétences propres ou déléguées en faveur des habitants-es. Cette innovation est singulière en France et contribue à améliorer le service aux personnes. Elle est gage d'efficacité en améliorant l'accès aux droits et la réduction des inégalités sociales et de santé dans un contexte socio-économique où le territoire de la ville de Strasbourg concentre plus de la moitié des ménages pauvres du Département, et connaît une précarité grandissante.

A travers les 16 Centres Médico-Sociaux de la Ville, un service de proximité est offert aux Strasbourgeois-es dans une logique d'intervention médico-sociale bienveillante, concourant à l'autonomie des publics et à l'exercice d'une citoyenneté responsable.

Cette dynamique de travail contribue également à la lisibilité des services, en favorisant les synergies, les mutualisations de moyens entre les deux collectivités.

Cette convention va bien au-delà d'une convention classique. Elle constitue un pacte, une alliance entre deux collectivités. Ce pacte volontariste respecte le principe de libre administration des collectivités locales et celui de la responsabilité du Maire de la Ville de Strasbourg et du Président du Conseil Départemental pour les compétences qui leur sont dévolues par la loi.

Cette convention traduit le partenariat qui existe entre les deux collectivités sans résumer totalement l'action propre à chacune d'elle pour accompagner les habitants-es. La coopération et l'articulation des politiques publiques mises en œuvre par la Ville et le Département couvrent l'ensemble des interventions sur le champ social, médico-social et éducatif, et excèdent largement le périmètre des compétences déléguées par cette convention.

La politique volontariste des solidarités et de la santé de la Ville s'appuie sur une logique intégrée regroupant des compétences de la Ville, du CCAS, de la Métropole et du Département mais aussi de l'Etat et constitue un modèle singulier en France. Cette dynamique qui favorise l'accompagnement global des personnes et les synergies d'action a permis la constitution d'un guichet intégré au service des Strasbourgeois-es les plus fragiles.

Afin d'intervenir au plus près des besoins des habitants-tes et des personnes en situation de vulnérabilité à tous les âges de la vie afin d'assurer à tous-tes une place dans la cité et réduire les inégalités sociales et de santé, les services de la ville de Strasbourg mobilisent des compétences et des actions très diverses, alliant accompagnements individuels, actions collectives et construction de stratégies partenariales.

Leurs actions se déclinent en quatre axes forts :

- prévenir les difficultés sociales et de santé,
- agir en faveur de l'autonomie et du pouvoir d'agir des personnes,
- garantir l'accès aux droits et aux services,
- protéger et venir en aide.

Une organisation administrative

qui vise à favoriser le fonctionnement transversal entre les services de la direction, les missions déléguées par le Département et la politique volontariste de la Ville

- **Réunion de direction et coordination sociale et médico-sociale**

Au sein de la Direction des Solidarités et de la Santé, cinq services contribuent principalement aux enjeux de solidarités et de santé (Action sociale de proximité, Insertion, Santé, Protection des mineurs, Centre communal d'action sociale), les quatre premiers portent les compétences déléguées par le Département dans le cadre de la convention sociale et médico-sociale qui nous lie.

Au-delà des rencontres spécifiques relatives aux dossiers partagés entre services et des réunions de direction régulières qui permettent un partage transversal des enjeux, une coordination sociale et médico-sociale est organisée tous les mois entre les cinq services dédiés aux politiques sociales et les chargés de missions rattachés à la direction afin de favoriser une dynamique transversale et structurée dans le suivi de la convention.

- **Une animation stratégique et opérationnelle liant le thématique et le territoire au service des politiques sociales et des habitants-tes : les équipes de réflexions thématiques (ERT)**

Les réflexions menées par les services de la Direction ont mis en évidence des changements législatifs nombreux et fréquents, une complexification des situations rencontrées ainsi que des freins à l'accès aux droits pour nos publics, du fait de la diversité des fonctionnements institutionnels de nos partenaires et plus récemment du passage au numérique pour nombre d'entre elles. Une nouvelle organisation a vu le jour depuis 2012 afin d'améliorer la réactivité et la fluidité de la mise en œuvre des politiques sociales au service des habitants-tes. L'articulation thématique/territoires qui fait la spécificité de notre organisation matricielle a été repensée, donnant naissance aux **équipes de réflexion thématique** (ERT) composées de professionnels-les du service de l'Action Sociale Territoriale et de professionnels-les des services thématiques, co-pilotes de ces ERT.

Le rôle de ces équipes de réflexion thématique a été renforcé en 2015. Il a paru en effet fondamental que chaque responsable d'Unité territoriale d'action sociale de la Ville (5), aux côtés des responsables thématiques des politiques sociales au sein de la DSS, puisse être pleinement porteur-euse de la stratégie de la politique sociale qu'il-elle a pour mission de co-piloter. Ainsi un lien très étroit unit les cadres des services thématiques et le ou la responsable d'UT et les adjointes du même domaine, qui, ensemble jouent un rôle pivot au sein des dimensions stratégiques et opérationnelles. Les ERT développent une connaissance fine de l'organisation des territoires et du travail social, étant de fait en capacité de mesurer les enjeux territoriaux au regard des enjeux institutionnels et législatifs et de diffuser ainsi au plus près des équipes territoriales, le sens de l'intervention portée par la direction.

Chaque équipe de réflexion thématique travaille en mode projet, définit des propositions de chantiers validées conjointement par les chefs de service de la Direction des Solidarités et de la Santé et déroule des plans d'actions en déterminant son planning de rencontre.

Cinq grandes thématiques sociales sont définies:

- 1) ERT Enfance,
- 2) ERT Insertion,
- 3) ERT Logement et Hébergement,
- 4) ERT Finances et Accès aux droits,
- 5) ERT Santé et Autonomie.

Une collaboration construite entre services

La cellule d'appui, autre instance de co-construction, animée par le Service de Protection des Mineurs (SPM), rassemble des personnes ressources du SPM, de la PMI et l'AST : lieu identifié d'expertise et éventuellement pour des situations problématiques, elle développe des fonctions de veille et d'alerte dans son domaine, diffuse de l'information et propose des actions de formation, organise chaque année - conjointement avec le Département - la journée de protection de l'enfance et participe à l'élaboration de procédures et à l'animation du partenariat, en coordination avec l'ERT. Ainsi, elle a développé un outil d'information et de repérage en direction des personnels du périscolaire qui a été porté par les adjointes sur les différents territoires, que viennent compléter des travaux produits par l'ERT.

Equipes de réflexion thématique DSS(ERT)	ERT HEBERGEMENT LOGEMENT	ERT FINANCES ACCES AUX DROITS	ERT SANTE AUTONOMIE	ERT ENFANCE	ERT INSERTION
Services et missions concernés	<ul style="list-style-type: none"> • AST • CCAS • Mission LOGEMENT • PMI (dossier MDI) • CCAS (dossier MDI) 	<ul style="list-style-type: none"> • AST • CCAS • Service INSERTION /département AIDE SOCIALE COMMUNALE 	<ul style="list-style-type: none"> • AST • -SERVICE SANTE AUTONOMIE 	<ul style="list-style-type: none"> • AST • PMI • SPM 	<ul style="list-style-type: none"> • AST • Service Insertion département RSA • Mission de coordination insertion
Chantiers en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et pilotage de l'équipe inter UT MDI • Guide opérationnel MDI • Logement d'abord • Démarche Ville hospitalière 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation des groupes métiers CS et CESF • Mise en œuvre de la convention avec CRESUS • Tarification solidaire-projet dématérialisation des procédures QF sur deux UT 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage création MAIA sur le territoire Eurométropolitain • réorganisation des CLICS • Pilotage de conventions avec le secteur psychiatrique • Formation de coordinatrices en santé mentale (3 adjointes formées jusque-là) 	<ul style="list-style-type: none"> • Observatoire Enfance : contribution Ville. • Schéma Départemental Enfance Famille • déclinaison Ville des préconisations de la loi de 2016 	<ul style="list-style-type: none"> • PDEI et déclinaison du PTEI • règlement intérieur des • CTRSA • AGLO

Éléments marquants de l'année concernant les politiques

sociales et de santé

Le renouvellement de l'engagement réciproque de la Ville et du Département pour un projet social et médico-social partagé, innovant, volontariste et efficace au service des Strasbourgeois-es.

Depuis l'automne 2016, sous le pilotage politique du Maire de la Ville de Strasbourg et du Président du Conseil Départemental, les services de la Ville et ceux du Département ont mené, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, un travail en profondeur pour refonder leur partenariat. Ce travail de longue haleine, qui a mobilisé de nombreux acteurs et dans le cadre duquel de très nombreuses réunions ont été organisées, a permis :

- d'objectiver et de partager des objectifs communs, propices à un partenariat réussi qui va au-delà d'une délégation ordinaire, au profit d'un projet de territoire,
- d'acter la reconnaissance par le Conseil départemental du fait urbain strasbourgeois et de ses enjeux de précarité, de la réalité du travail de terrain de qualité mené par la ville de Strasbourg au service des Strasbourgeois-es,
- de rendre compte des financements et des moyens dédiés à la délégation, notamment des fonds propres apportés par la Ville - près de 25% des dépenses liées à la convention sont assumés sur fonds propres par la Ville,
- d'accroître la relation de confiance entre les deux institutions,
- et enfin, de formaliser les processus de travail qui sécurisent la responsabilité juridique de chaque institution et rendent lisible la dynamique d'intervention sociale développée sur notre territoire strasbourgeois. Le périmètre de la nouvelle convention ne change pas. Il concerne quatre domaines: l'action sociale de proximité, la protection maternelle et infantile, l'action éducative à domicile (AED) et l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), l'insertion des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Deux modifications sont à relever : l'intégration du Centre de Planification et d'Education Familiale du Neuhof dans le cadre de la délégation, ainsi que la délégation de signature pour la conclusion des contrats d'engagements réciproques des allocataires du rSa .

Cette convention repose et doit vivre au quotidien sur un lien de confiance qui unit les deux collectivités et les équipes présentes sur les territoires. Elle identifie des missions déléguées, précise les modalités de gouvernance et de communication. Ainsi, cette convention affirme le principe de réciprocité, de fourniture d'information en miroir et d'anticipation. Elle constitue un espace privilégié d'expérimentation, d'innovation et d'observation sociale, dans un contexte législatif et de répartition des compétences qui a déjà évolué et qui évoluera encore à l'avenir. Elle pourra donc être ajustée, notamment sur la base des changements institutionnels et règlementaires, ainsi que des évaluations qui seront conduites. La gouvernance de la convention est reprécisée.

Cette nouvelle convention a été validée dans les instances municipales et départementales début 2018 et a donné lieu à des temps de valorisation médiatique du partenariat, des actions au profit des strasbourgeois-es mais également de l'engagement des professionnels-les Ville et départementaux.

Gouvernance transversale

Elle incombe au Maire et au Président qui désignent un élu référent.

Le bilan annuel de la convention est porté chaque année à la connaissance des deux assemblées
Travail quotidien de l'encadrement intermédiaire. (mise en place de réunions de travail récurrentes)

- Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la convention, en partageant le bilan de l'année écoulée, au regard des objectifs qui avaient été fixés par les deux collectivités.
- Identifier les acquis, les éventuelles difficultés et réaliser les arbitrages nécessaires pour ajuster ou redéfinir les objectifs pour l'année à venir, ou encore pour faire évoluer le fonctionnement transverse de la convention.
- Déterminer les objectifs et les chantiers communs à engager dans l'année, dans le cadre d'un partenariat étroit entre les deux collectivités.
- Organiser des temps de travail thématiques en croisant lorsque nécessaire les champs de compétence délégués afin de s'assurer de la cohérence des offres dans le parcours des personnes.
- Élaborer le plan de communication annuel intégrant la préparation commune des grands événements qui concernent une ou plusieurs des missions déléguées.

Instances	Objet	Ville	CD
Groupe de pilotage politique	<p>Pilotage de la convention</p> <p>Il est co-présidé par le Maire et le PCD, associe l' élu en charge du pilotage transversal et les élus thématiques concernés par la délégation.</p> <p>Se réunit au moins une fois par an et partage les rapports d'activités</p> <p>Peut être sollicité autant que de besoin</p>	<p>Maire</p> <p>Alain FONTANEL Marie-Dominique DREYSSE Alexandre FELTZ Yves AUBERT Jean-Marc PENNETIER Maud RENON Anne FENDER</p>	<p>Président</p> <p>Jean-Philippe MAURER Philippe MEYER Daniele DILIGENT Directeur de Cabinet Estelle BURGUN Sabine GORKIEWICZ Delphine JOLY Régis Febvre</p>
Comité de suivi administratif	<p>Pilotage DG</p> <p>Préparer les copil</p> <p>Se réunit autant que de besoin à un rythme minimal de 2 fois par an</p>	<p>Yves AUBERT Maud RENON Anne FENDER Malika LATZER Denis SAMMARTINO François JOUAN Olivier Causse</p>	<p>Delphine JOLY Estelle BURGUN Régis FEBVRE Michael NIESS Lucie ACKER Marie SCHUMPP Sabine GORKIEWICZ</p>

Gouvernance thématique

Mise en place sur chaque champ délégué avec pour objectifs :

- D'assurer le suivi, le pilotage et l'évaluation de chacune des missions déléguées, en veillant à la qualité des services rendus aux Strasbourgeois-es.
- D'identifier les acquis, les éventuelles difficultés et de proposer les arbitrages à soumettre au comité de pilotage pour chacune des missions déléguées.
- De suivre la mise en œuvre des chantiers communs engagés chaque année, et de formuler conjointement les objectifs et les chantiers communs proposés au comité de pilotage pour la compétence concernée.
- Les principes de mise en œuvre retenus sont identiques à ceux mis en place au titre de la gouvernance transversale de la convention.

D'un point de vue opérationnel, la gouvernance thématique est organisée de la manière suivante :

- Un binôme thématique (associant un-e élu-e et un-e technicien-ne) est désigné au sein de chaque collectivité et pour chaque mission déléguée.
- La gouvernance thématique mise en place au titre de la convention prend la forme de réunions de comités techniques propres à chacune des missions déléguées. Leur composition associe « en miroir », pour chaque collectivité les élu-e-s en charge de la mission déléguée et les équipes techniques en charge de son pilotage opérationnel.
- Les réunions de comités techniques sont organisées en concertation entre les deux collectivités, à partir d'une liste de dates prévisionnelles. Pour chaque mission déléguée, le comité technique se réunit au moins deux fois par an :
 - o En décembre de chaque année, pour préparer le bilan de l'année qui s'achève et préparer sa présentation au comité de pilotage.
 - o Au terme du premier semestre, pour réaliser un point intermédiaire.
- La fréquence des réunions et leur ordre du jour peuvent être adaptés en fonction des missions déléguées et de leur actualité (points d'étape, changements importants etc.). Dans le cadre de ces réunions et de leurs échanges bilatéraux au quotidien, les deux collectivités s'informent réciproquement des modifications organisationnelles réalisées, et susceptibles de modifier de manière substantielle les conditions de mise en œuvre des missions déléguées.

Instances	Objet	Ville	CD
ASP	Lien plan départemental action sociale de proximité	Marie Dominique DREYSSE Anne FENDER Christophe LAVOISIER Responsables UT Maud RENON	Danielle DILIGENT Régis FEBVRE Estelle BURGUN Diane DISS Christine VOLET
Insertion	Lien PTEI/SPEP	Marie Dominique DREYSSE Denis SAMMARTINO Joëlle ESTNER Coralie MURY Maud RENON Anne FENDER	Danielle DILIGENT Catherine PAUL-HARDOUIN Conseillers techniques insertion Estelle BURGUN Régis FEBVRE
AED-AEMO	Lien schéma départemental de l'enfance	Marie Dominique DREYSSE Malika LATZER Carine SCHLICHTIG Maud RENON Anne FENDER	Philippe MEYER Lucie ACKER Barbara CLIGNY Marielle BOUR / Sabine Frédérique Estelle BURGUN Régis FEBVRE
PMI	CLS Schéma départemental de l'enfance famille jeunesse/ASP	Alexandre FELTZ François JOUAN Olivier MAYER Viviane FASCIGLIONE Maud RENON Anne FENDER	Philippe MEYER Marie SCHUMPP Barbara CLIGNY Régis FEBVRE Estelle BURGUN

La direction des solidarités et de la santé engage un projet de direction pour rendre son action plus lisible, améliorer nos coordinations, nos conditions d'exercice professionnel et notre service aux habitants.

Ce projet vise à construire un socle et un cadre commun solide pour accompagner nos actions et aider les services et missions dans le développement de leurs projets. Il ne se substitue pas aux projets de service mais réaffirme le sens de l'action collective et propose une dynamique commune permettant d'adapter notre organisation aux besoins sociaux de notre territoire. Le projet de direction a par ailleurs pour objectif d'intégrer le service Vie Associative et les missions Jeunesse et Lutte contre les discriminations dans une logique de travail partagée autour de la promotion de la citoyenneté. Quatre axes de travail structurants sont d'ores et déjà identifiés et devront être développés dans le cadre de la démarche :

- ✓ Garantir l'accès aux droits et aux services à tous et toutes
- ✓ Promouvoir la citoyenneté par le développement social
- ✓ Agir ensemble pour un service de qualité
- ✓ Renforcer la coordination entre les politiques publiques au service de la cohésion sociale

Il a vocation à proposer un plan d'action transversal pour les prochaines années et accompagner les réorganisations administratives nécessaires. Au sein de cette Direction plurielle, les enjeux de l'intervention sociale et le cadre de la délégation sociale avec le Département conservent une place prépondérante, mais la mise en synergie avec les enjeux jeunesse, et actions socioculturelles constituent des atouts pour développer un cadre de travail propice au développement social local.

- **L'animation des dynamiques partenariales**

La journée des partenaires qui s'est tenue en octobre 2017 a réuni plus de 200 acteurs des solidarités et de la santé qui interviennent sur le territoire de la ville et participent à la construction d'un projet social de territoire. Il s'est agi d'échanger avec nos partenaires sur les questions de l'accueil, les collaborations partenariales, l'observation/évaluation ainsi que la participation citoyenne qui constituent des axes d'appui essentiels à l'évolution de notre intervention sociale sur le territoire en conformité avec les orientations du plan départemental d'action sociale de proximité. Cette dynamique va s'inscrire dans le temps avec un groupe restreint d'acteurs volontaires pour accompagner notre réflexion.

- **Dynamique locale pour mieux accompagner et accueillir les nouvelles populations qui arrivent et restent sur notre territoire dans le cadre de la demande d'asile notamment**

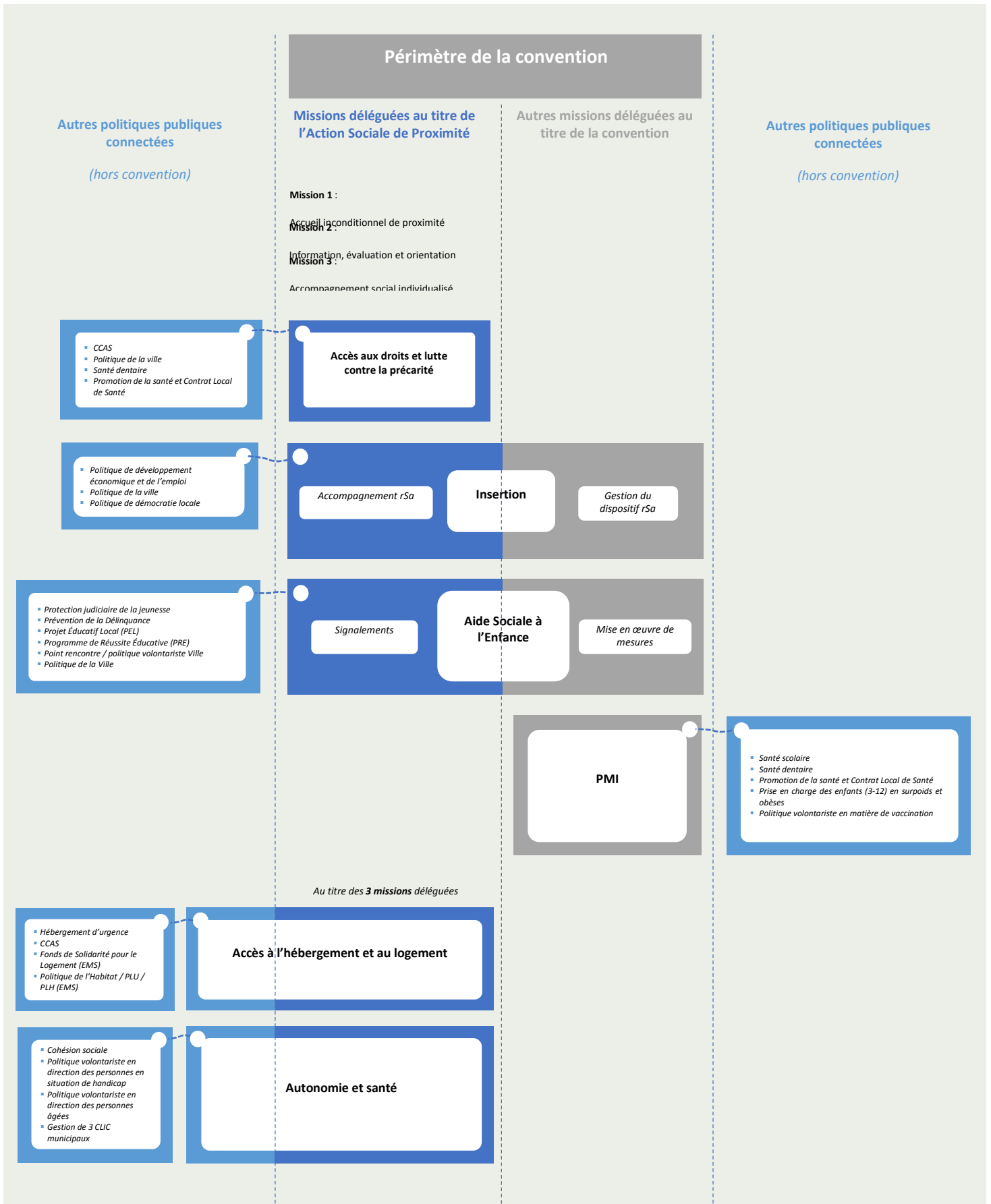
La question des ménages aux droits dits incomplets a constitué un point de réflexion fort de l'année 2017 notamment à travers la mise en place d'une démarche technique partagée Ville, Etat, Département pour mieux accompagner cette réalité. La présence de familles avec enfants à la rue issues de la demande d'asile (en procédure ou avec droits limités) a nécessité des coordinations fortes et une mobilisation nouvelles de nos centres médico-sociaux.

Ce constat a engagé la réflexion et le développement d'une offre nouvelle sur le territoire, dédiée à ces publics en lien avec le Département. La mise en œuvre sera effective en 2018.

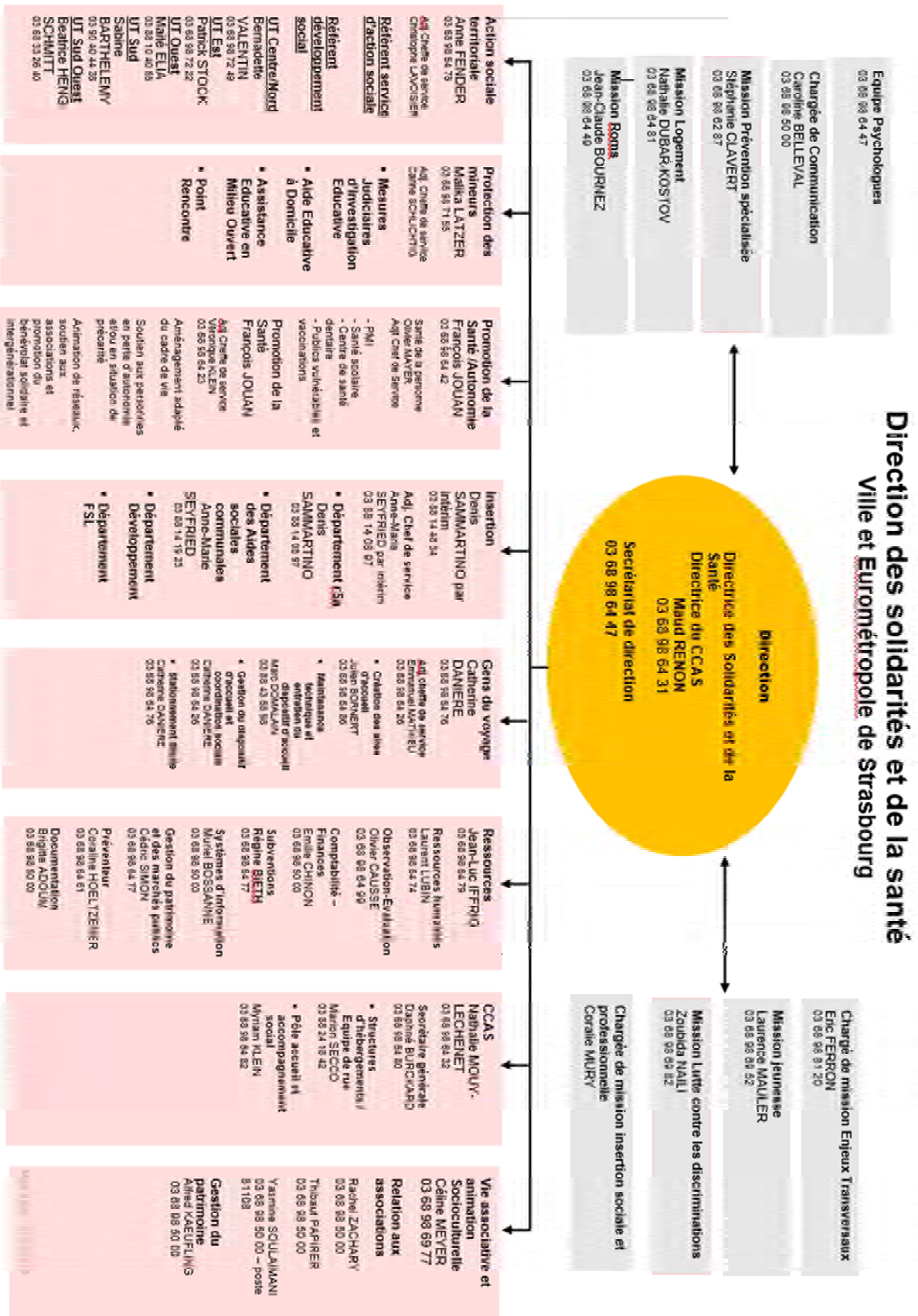
En outre, le Maire a souhaité l'engagement d'une dynamique multipartenaires qui vise à mieux structurer nos collaborations partenariales sur ces enjeux.

En parallèle, un projet de fond sur la question de l'hébergement est lancé sur le territoire depuis 2017 en lien avec les partenaires du PDALHPD, et se précisera en 2018 autour du « logement d'abord » avec une candidature retenue dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur notre territoire.

L'organisation de la Direction des solidarités et de la santé de la ville de Strasbourg et sa déclinaison dans la délégation de compétences



L'organigramme de la Direction des solidarités et de la santé de la ville de Strasbourg





Action Sociale de Proximité

I. Missions et fonctionnement

Le service de l'Action Sociale Territoriale (AST) met en œuvre l'accueil inconditionnel de proximité en mobilisant les offres de service déployées par la Ville, le Département et leurs partenaires. Dans ses 16 CMS (Centres Médico-Sociaux), l'AST assure, en contact direct avec les usagers, la mise en œuvre de l'action sociale généraliste. Le service se répartit sur 5 unités territoriales (UT) : UT Sud (Meinau, Neuhof), UT Est (Neudorf, Ampère, port du Rhin, Bourse-Esplanade-Krutenau), UT centre-nord (Centre-ville, Gare, Tribunal, Robertsau-Wacken, Cité de l'III, Orangerie, Conseil des XV), UT Ouest (Cronembourg, HautePierre, Poteries), UT Sud-Ouest (Koenigshoffen, Hohberg, Elsau, Montagne verte). Chaque unité dispose d'un responsable (le RUT : responsable d'unité territoriale) qui s'appuie sur deux adjoint(e)s.

Les CMS répondent à une logique de guichet unique pour l'habitant et accueillent des équipes pluri-professionnelles de l'AST et du service promotion de la santé de la personne (notamment pour la PMI).

• Champs d'action et Missions de l'AST

Mener une Action sociale de proximité à travers les missions suivantes :

- Assurer un premier accueil de proximité,
- lutter contre l'exclusion et la précarité,
- Permettre l'accès et/ ou le maintien dans le logement,
- Assurer la protection de l'enfance - Accompagner les enfants et les parents qui rencontrent des difficultés,
- Informer et faciliter l'accès aux droits,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle,
- Lutter contre l'isolement (des personnes âgées, des parents isolés, des personnes malades ou vulnérables...),
- Sensibiliser et développer les actions de prévention pour la santé.

• Cadre d'action (loi, réglementation, convention, label)

- Convention de délégation avec le CD67
- Convention CAF-Ville
- Contrat de Ville
- Contrat local de santé
- Charte Ville Amie des Aînés
- Centres Locaux d'Information et de Coordination
- Schémas départementaux (SDAPL/PDALHPD - PDEI/PTEI)
- Politique volontariste de la ville – tarification solidaire

- **Compétences Ville – EMS**

Délégation Conseil départemental (portage Ville)	Actions menées en propre par la Ville
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la précarité • Accès aux droits et accompagnement administratif • Mobilisation des dispositifs d'aide financière (FSL, FAJ, aides sociales communales, aides caritatives) • Animation du dispositif rSa - élaboration des contrats d'insertion et accompagnement des bénéficiaires • AGGLO • Accompagnement financier et budgétaire • Protection de l'Enfance • Accompagnement en vue d'une mise à l'abri des personnes en situation de rupture • Accès et maintien dans le logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation d'aides sociales communales par les conseillers sociaux dans le cadre des orientations directes • Mise en œuvre de la tarification sociale et calcul des Quotients Familiaux • Innovation en faveur de la lutte contre la précarité et pour l'insertion • Lutte contre la précarité énergétique • Prise en charge des situations de personnes âgées fragilisées dans le cadre des CLICS

- **Moyens humains mobilisés**

Nombre d'agents par fonction

Cadres	17
Assistantes d'Unité Territoriale / de la coordination des Territoriaux	9
Assistants sociaux de polyvalence	70
Conseillères en Economie Sociale et Familiale	17
Référents insertion	15
Référents logement	6
Conseillers sociaux (hors délégation)	20
Coordinatrice 3e âge (hors délégation)	5
Secrétaires médico-sociales et agents d'accueil	40
TOTAL	199

- **Contexte général de la mission d'action sociale de proximité**

Les travaux menés dans le cadre du renouvellement de la convention de délégation ont permis d'ouvrir un champ de partage des pratiques professionnelles qui s'est traduit par une participation des services de la Ville aux travaux d'élaboration du Plan Départemental d'Action Sociale de Proximité. Le service de l'AST s'est engagé à s'approprier le PDASP et décliner ses actions sur le territoire Strasbourgeois. La rédaction du document côté Ville est à finaliser.

Les partages de constats et de pratiques professionnelles ont mis en exergue des préoccupations communes relatives à des problématiques sociales nouvelles, notamment sur le territoire Eurométropolitain. C'est ainsi que le constat partagé de l'arrivée dans les CMS de nouveaux publics dont la situation est très précaire du fait du statut ou d'une situation financière critique a donné au projet de développement de nouveaux modes d'intervention, particulièrement en faveur des ménages dits aux droits incomplets. Un projet d'organisation a été partagé entre les équipes d'encadrement des services de l'Action Sociale Territoriale, de la Protection Maternelle et Infantile, du Service de

Protection des Mineurs et du Centre Communal d'Action Sociale et présenté aux cadres du Conseil Départemental.

Les modes d'intervention mais également le sujet de l'accueil dans toutes ses dimensions sont des axes de travail forts partagés par les services de la Ville et du Département.

Le service de l'AST et la MASP se sont également retrouvés sur le sujet de la fracture numérique qui génère mécaniquement un report de sollicitations dans les CMS.

Enfin en termes d'organisation RH, la Ville et le CD partagent une vive préoccupation sur l'attractivité des métiers et les difficultés effectivement rencontrées autour du recrutement des métiers assistant(e)s de service social.

Les deux collectivités contribuent aux travaux menés par le réseau ANDASS autour de la polyvalence de secteur cœur d'intervention de la mission d'action sociale de proximité.

Le choix de définir des indicateurs communs et réciproques par le biais d'une banque de données qui sera transmise informatiquement permettra une multiplicité de croisements pouvant répondre à nos besoins d'observation. La concertation entre les deux collectivités sur les sujets à observer et à mettre en exergue est fondamentale.

Les chiffres donnés dans le chapitre ci-dessous reflètent l'activité du service de l'Action Sociale Territoriale et sont une base pour une analyse que l'on pourra compléter en développant d'autres indicateurs.

II. Activités & analyses

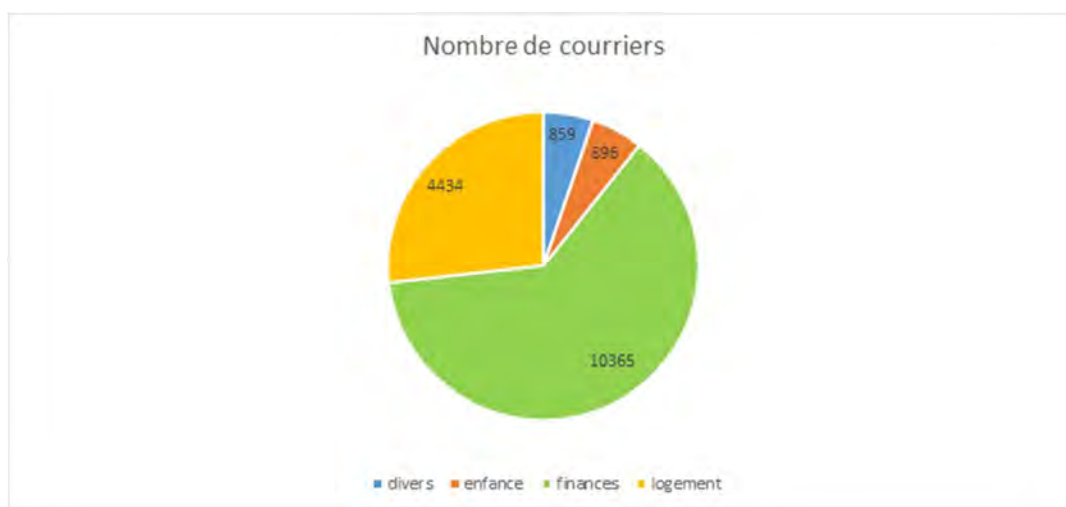
Action Sociale de Proximité Année 2016	Action Sociale de Proximité Année 2017
Nombre annuel de personnes vues en rendez-vous en CMS : 52544 soient 19 384 7535 familles	Nombre annuel de personnes vues en rendez-vous en CMS : 58226 soient 19726 ménages 7783 nouvelles familles
Nombre annuel de visites à domicile effectuées : 3501	Nombre annuel de visites à domicile effectuées : 2984
Nombre annuel de familles rencontrées par un intervenant social : 152	Nombre annuel de familles rencontrées par un intervenant social : 163
Nombre annuel d'entretiens téléphoniques réalisés : NC	Nombre annuel d'entretiens téléphoniques réalisés : NC
Nombre annuel de sollicitations des dispositifs : 24 788 courriers dont 7977 ASC	Nombre annuel de sollicitations des dispositifs : 23 683 courriers dont 7774
Type de courriers : Logement : 4640 dont 361 demandes SIAO Finances : 10903 dont 7977 demandes ASC Enfance : 867 Afases : 460 pour 304 familles Divers : 1077 Aide sociale communale demandée 7977 ASC accordée : 6257 pour 4226 familles Contrats d'engagement RSA : 7301 contrats pour 3863 familles	Type de courriers : Logement : 4434 dont 453 demandes SIAO Finances : 10365 dont 7774 demandes ASC Enfance : 896 Afases : 305 pour 233 familles Divers : 859 Aide sociale communale demandée : 7774 ASC accordée : 6465 pour 4266 familles Contrats d'engagement RSA : 7129 contrats pour 3769 familles
Nombre de situations prises en charge selon leur intensité et les problématiques repérées : En construction entre les deux collectivités.	Nombre de situations prises en charge selon leur intensité et les problématiques repérées : En construction entre les deux collectivités.
Nombre annuel de Secours Financier Exceptionnel : 228	Nombre annuel de Secours Financier Exceptionnel : 271

- **Une augmentation du nombre de ménages accueillis**

On note une augmentation de près de 350 ménages entre 2016 et 2017 et 5682 contacts supplémentaires soit près de 11% supplémentaires. Dans la lignée de 2016, ce sont près de 40% de nouveaux ménages qui sont venus bénéficier du service social de la Ville de Strasbourg.

Cette augmentation corrobore le ressenti des équipes d'une augmentation du public rencontré et nécessitant un temps de diagnostic important.

Une légère baisse du nombre de courriers ou rapports écrits et une évolution des pratiques professionnelles liée à la fracture numérique



L'activité a généré près de 24 000 courriers afférents à tous les dispositifs confondus, légèrement en baisse (environ 1000 courriers) qui s'explique par le temps passé avec les ménages pour diverses démarches. Une des hypothèses est le report des processus de dématérialisation d'un certain nombre d'institutions.

Le travailleur social mobilise des dispositifs dématérialisés qui ne sont de fait pas pris en compte dans la comptabilité des courriers papiers. Il conviendra de développer un mode de valorisation des démarches dématérialisées qui peuvent être chronophages.

En effet, il n'existe pas, à l'heure actuelle, de pondération des actions menées par les travailleurs sociaux. Les démarches peuvent nécessiter un temps très long sans production immédiate. Cela est ressenti fortement pour les situations des MDI ou les ménages en difficultés avec la langue française. Pour illustration, nous avons sollicité en 2016 **799** demandes d'interprétariat et **841** en 2017 générant une augmentation de plus de 5%. Cette augmentation est régulière depuis quelques années.

Le budget interprétariat pour la PMI, le SPM et l'AST est de plus de **80 000 euros** pour l'année.

- **La problématique financière toujours très prégnante**

On remarque un volume toujours considérable des demandes d'Aide Sociale Communale ainsi que des orientations caritatives pour de la subsistance, **1848** demandes en 2017 pour 1008 familles. La demande d'aide financière est la première raison qui pousse les personnes à entrer au Centre Médico-Social. On peut mettre cela en lien avec le taux de précarité de Strasbourg à 22,8 %.

Un certain nombre de leviers existent mais nécessitent une grande connaissance de tous les dispositifs existant. Une démarche de commissions finances est mise en place petit à petit dans les unités territoriales copilotées par les adjointes et les Conseillers-ères en Economie Sociale et Familiale dont l'expertise est attendue sur ces sujets. Cette démarche est portée par l'Equipe de Réflexion Thématique finances accès aux droits qui animent également le temps spécifiques thématique des CESF une fois par mois. C'est un lieu ressource qui permet de développer une technicité, affiner la qualité des écrits professionnels et cibler les dispositifs à mobiliser.

Il est à noter que la population strasbourgeoise peut prétendre à la tarification solidaire pour les transports et la cantine, levier activé pour les familles en difficultés sociales au sein des CMS et des CCAS du territoire Eurométropolitain dont celui de Strasbourg.

- **La problématique logement toujours présente mais canalisée et un développement de la problématique hébergement**

Globalement la mobilisation des dispositifs logement reste stable car on cible davantage les orientations. La mise en place de commissions au sein des Unités Territoriales a permis d'affiner l'utilisation des outils de relogement.

On perçoit par contre une évolution notable des sollicitations d'hébergement et de logement accompagné, de plus de 25%.

Cela traduit et objective une précarisation ressentie des publics accompagnés qui présente de nouveaux besoins moins habituels pour l'intervention médico-sociale traditionnelle qui nécessitent des accompagnements plus complexes et plus soutenus.

Les travaux menés par l'Equipe de Réflexion Thématique Hébergement Logement dans le cadre de l'instance hébergement a permis de former un certain nombre d'agents au SI-SIAO et des actions sont menées afin de familiariser les équipes avec les notions relatives à l'hébergement d'urgence et d'insertion.

Le phénomène d'une multiplication d'installation de tentes des personnes très majoritairement demandeuses d'asile sur le terrain dits « des remparts » l'été 2017 a accéléré la mise en lumière des nouveaux publics dont on connaît bien la limite du statut alors qu'ils sont déboutés et présents sur notre territoire.

Les travaux engagés par l'ERT ont permis à la polyvalence de s'outiller pour répondre en partie aux besoins des familles rencontrées avec de jeunes enfants.

Cette préoccupation date de 2012 et les perspectives de la création opérationnelle d'une équipe inter UT en 2018 contribuent du développement d'une logique d'intervention concertée sur le territoire.

- **La problématique Enfance, un nombre d'évaluations en augmentation et un enjeu autour des évolutions législatives et règlementaires**

Les équipes de la Ville (AST/SPM/PMI) et particulièrement l'Equipe de Réflexion Thématique Enfance ont contribué à l'alimentation de l'observatoire de l'Enfance Les groupes de travail ont été l'occasion de partager les pratiques professionnelles entre les cadres des deux collectivités mais également en mobilisant des travailleurs sociaux de terrain. Nos contributions ont également étayé le portrait territorial Enfance Famille qui a déjà mis en évidence la prégnance des problématiques enfance sur le territoire Strasbourgeois. L'augmentation des évaluations et des interventions déjà constatées dans le cadre de l'observatoire : avec **896** rapports liés à des situations enfance en 2017, plus **30** par rapport à 2016.

Des travaux ont également été menés dans le cadre du schéma départemental Enfance Famille dont les actions seront à mettre en œuvre sur le territoire Strasbourgeois : enjeu de mise en œuvre de la loi de protection de l'Enfance de 2016, notamment en terme de double évaluation est considérable.

La prévention de la radicalisation relative à des situations de mineurs a également fait l'objet d'un processus particulier travaillé avec la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes dans le cadre de la protection de l'Enfance. Il sera à mettre en œuvre dès 2018.

Concernant les AFASES, on constate une baisse des demandes, enclenchée en 2016 du fait d'un repositionnement des motifs de l'aide.

- **La problématique insertion, un développement régulier d'actions de mobilisation au service des bénéficiaires**

Les contrats d'engagement restent globalement stables. Un nombre important d'actions ont été développés par les référents insertion et les équipes sur les territoires, autour du numérique, de la mobilisation des publics, notamment des femmes. Un projet de contractualisation collective en faveur des habitants du Polygone a été engagé. Ces derniers y ont répondu très favorablement.

Les référents insertion contribuent aux actions du développement économique avec l'équipe technique emploi.

Les équipes se sont considérablement mobilisées dans l'accompagnement global avec Pôle emploi (AGGLO). Une étude est en cours pilotée par le chargé d'évaluation de la direction.

Les données d'activité sont développées dans le bilan de la mission déléguée accompagnement des BRSA et animation des dispositifs.

III. Faits marquants & perspectives

- **Le renouvellement de la convention de délégation avec le Conseil Départemental**

Le service s'est largement impliqué dans les travaux liés à la fois au renouvellement de la convention notamment autour du diagnostic de départ et aux travaux liés au Plan Départemental d'action sociale de proximité. Ce cadre a permis de mettre à plat l'organisation de nos missions et de prendre un temps de recul pour élaborer les modes d'intervention sociale. Les travaux ont également permis d'affirmer les objectifs partagés de la mission d'action sociale de proximité et de nous approprier la nouvelle définition du travail social récemment édictée et inscrite dans le CASF. Cela a permis de réaffirmer des valeurs communes et de poser des constats qui doivent donner lieu à des réflexions communes.

Ainsi l'arrivée des nouveaux publics notamment sans statut, la fracture numérique et la dématérialisation, la précarisation des situations et le cadre législatif en matière de protection de l'Enfance viennent interroger la pratique de la polyvalence de secteur.

Les difficultés communes à recruter des assistant(e)s de service social, faute de candidatures mais également en lien avec les règles du statut de la fonction publique territoriale, mettent en évidence la nécessité de travailler sur l'attractivité des métiers.

- **Les nouveaux publics**

Même si les arrivées de publics en demande d'asile ont augmenté considérablement depuis deux ans, nous avons constaté dès 2012, l'apparition de sollicitations de ménages déboutés du droit d'asile ou en procédure DUBLIN, hébergés chez des compatriotes ou à la rue qui ont mobilisé la polyvalence de secteurs, particulièrement lorsque les familles comptent des enfants.

Notre service a développé un certain nombre d'outils sur la question qu'il a pu partager en 2017 avec les services du Département, notamment les secteurs Nord et Sud de l'Eurométropole.

Un diagnostic précis travaillé a mis en évidence le besoin de construire un mode d'intervention innovant. C'est dans ce sens que la convention a permis un renfort d'effectifs pour la Ville et les UTAMS Nord et Sud.

L'intervention est à construire et à concrétiser pour 2018 en lien avec tous les services de la DSS concernés et les services du Conseil Départemental.

On peut annoncer pour 2018 également la diffusion du guide de prise en charge des MDI, crée par la Ville et toiletté au regard des nouveaux enjeux par les services de la ville et du CD UTAMS EMS.

Dans le cadre du Français Langues Etrangères, un recensement a été effectué en lien avec la politique de la Ville et le service insertion. Un prestataire associatif est mobilisé en vue de créer une plateforme d'appui aux utilisateurs pour se retrouver dans l'offre de FLE sur le territoire en lien avec la plateforme départementale d'appui à l'acquisition à la langue Française développée par la DDCS et le département.

- **La dématérialisation source d'autonomie mais aussi de fracture numérique et de report d'activités. Le travail partenarial incontournable pour favoriser l'accès aux droits.**

Les démarches de dématérialisation conjointes de partenaires importants comme la CAF ou la préfecture ont généré une dépendance des habitants peu à l'aise avec l'outil numérique et/ou avec la langue française à l'accompagnement humain.

Or, les institutions ou organismes n'ont pas toutes prévu des moyens humains d'accompagnement humain à la transition numérique pour les utilisateurs. Ainsi les équipes des Centre Médico Sociaux ont vu des personnes en difficultés dans la gestion de leurs dossiers attendre des travailleurs sociaux un accompagnement « d'écrivain public numérique ». Cette problématique a rejoint les préoccupations du projet de direction de la DSS à travers lequel un diagnostic a été posé. Le sujet est vaste et de nombreuses démarches ont été engagées par des partenaires associatifs et des services comme les médiathèques de l'EMS ainsi qu'un certain nombre d'actions menées par nos équipes en propre, notamment sur l'UT SUD où les référents insertion ont développé des ateliers.

Tout notre enjeu sera de coordonner nos interventions et de partager les modes opératoires.

Il est à noter sur l'UT SUD l'ouverture en 2017 d'une maison des services au public dans les locaux de la Poste, pour permettre aux habitants d'accéder à l'interface numérique de Pôle Emploi, de la CAF et de la CPAM, orientés par des jeunes volontaires en service civique.

Les jeunes ont bénéficié de formations de la part des partenaires et ont été sensibilisés à l'activité d'un Centre Médico-Social en étant immergés et accompagnés quelques demi-journée au sein du CMS Indre.

Toutes nos UT réfléchissent à des modes d'accompagnement des publics dans ce contexte global.

L'accès aux droits parfois entravé par cette dématérialisation est un de nos axes de travail piloté par l'ERT finances accès aux droits. Dans tous les Centre Médico Sociaux où cela a été possible, nous recevons des permanences CPAM ou d'associations d'aide aux victimes ou d'autres partenaires.

Concernant la santé, nous avons ouvert nos CMS à des permanences des Centre Médico Psychologique et développons des conventions partenariales avec la psychiatrie .L'ERT Santé Autonomie développe

un projet de généralisation des conventions avec les secteurs psychiatriques. Nous continuerons par ailleurs à certifier des adjointes de territoire, coordinatrices en santé mentale.

- **La loi de protection de l'Enfance de 2016 et le décret relatif à la double évaluation l'opportunité d'une transversalité des services au sein de la DSS**

Les travaux engagés dans le cadre de l'observatoire et du schéma départemental Enfance Famille ont donné lieu à des groupes de travail transversaux Enfance en interne à notre Direction et avec les services du Département. Ce cadre nous a engagés à croiser nos regards AST/PMI/SPM sur nos sujets de prévention et de protection de l'Enfance.

L'arrivée au sein de la direction en 2017 de la mission de prévention spécialisée et de son pilote nous a permis de profiter d'une expertise complémentaire. Des travaux menés dans le cadre du conventionnement entre l'Eurométropole et les associations de prévention spécialisée ont ouvert la discussion et l'échange avec les éducateurs dits de rue sur les liens à développer et renforcer avec les CMS.

La mission de prévention spécialisée est parfois sollicitée dans le cadre de l'ERT enfance. Par ailleurs les travaux menés dans le cadre de la prévention de la radicalisation en 2017 notamment en matière de protection de l'enfance ont mobilisé transversalement les services et la mission cités.

Avec l'appui de l'ERT Enfance et du chargé d'évaluation de la Direction, nous avons développé une observation plus précise de notre activité en matière de rapports d'évaluation Enfance et réfléchi à des modes opératoires. Ainsi l'UT EST expérimente-t-elle déjà la double évaluation des situations.

Nous avons comme perspective de décliner un nouveau protocole d'intervention en matière de prévention interne à la DSS qui sera partagé avec la MASP et la MEF, notamment le SPE et la CRIP.

- **Un problème majeur d'attractivité des métiers**

Depuis deux ans déjà se pose la difficulté de recruter des assistant(e)s de service social. Une désaffection pour la profession, confirmée par les écoles de travail social, peu de candidates et un statut de la Fonction Publique Territoriale qui limite la durée cumulée des contrats et impose la réussite au concours

Un défi majeur concernant nos deux collectives est à relever.

Au-delà des problématiques et d'un certain nombre de leviers en termes de dispositifs, le service s'est fortement impliqué dans l'accès à la culture pour les publics qui en sont éloignés.

Ainsi, la responsable de l'UT Ouest, qui pilote l'équipe de référents culture issus de plusieurs services de la direction, a développé un certain nombre d'actions qui rencontrent un franc succès auprès des équipes et des habitants.

Une après-midi des professionnels-les a été consacrée à la matière, très fréquentée et suscitant des vocations de référents culture.

Un travail est engagé sur l'UT Centre Nord pour l'accès à des activités sportives en lien avec la Direction des sports de la Ville de Strasbourg.

Protection Maternelle et Infantile

I. Missions et fonctionnement

La PMI est un système de protection de la mère et de l'enfant créée par une ordonnance du 02 novembre 1945 inspirée par l'association Alsacienne et Lorraine de puériculture créée en 1920 par le pédiatre alsacien Paul ROHMER (1876-1977).

La PMI assure la protection et la promotion de la santé des femmes au cours de la grossesse, des enfants de 0 à 6 ans et de leur famille par des soins et des actions de prévention primaire, de dépistage des handicaps, d'orientation et d'accompagnement dans le système de soins, d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité.

Elle assure également une activité gratuite de soins thérapeutiques dans le cadre d'une mission de soins de premier recours et de proximité, et de suivi médical pour les populations ne bénéficiant pas du système de prise en charge de droit commun.

Elle contribue ainsi à la réduction des inégalités de santé et participe à l'amélioration de la santé globale de la population.

Les interventions de la PMI se situent tant au niveau de l'enfant lui-même, participant à son bon développement somatique, psychologique et social, qu'en amont au niveau des adolescents, des futurs parents et de la femme enceinte dans le cadre d'actions d'accompagnement et de soutien.

L'inclusion des activités de planification des naissances et d'éducation familiale, dans une politique de prévention globale qui concerne toute la chaîne de la vie familiale constitue un atout important dans la lutte contre les grossesses non désirées, les violences faites aux femmes et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

Par sa mission d'évaluation, d'inspection et de contrôle, la PMI contribue à l'amélioration de la qualité des modes d'accueil du jeune enfant et en grande partie d'accueil familial ; l'accueil collectif étant assuré par le médecin départemental de PMI.

Elle effectue également un important travail de partenariat interinstitutionnel, associatif, de réseau et assure une veille épidémiologique et sanitaire alimentant les bases de données nationales, contribuant à une meilleure connaissance de l'état de santé des populations.

Le service de PMI s'inscrit dans le service Promotion de la santé de la personne qui dépend de la Direction des Solidarités et de la Santé de l'Eurométropole Ville de Strasbourg.

Moyens mobilisés pour la mise en œuvre des missions du centre de planification et d'éducation familiale et de la PMI

Personnel	Nb postes
médecin responsable de PMI et adjoint au chef de service	1
Cadre de santé PMI	1
médecins titulaires	5
puéricultrices	24
infirmières	0
sages femmes	3
orthoptistes (mises à disposition par le CD)	2
gynécologue vacataire	1
médecins vacataires	5
pharmacienne	1
conseillère conjugale	0,5
secrétaires	3,5

L'Eurométropole de la Ville de Strasbourg est découpée en 5 unités territoriales dans lesquelles les professionnelles de PMI sont réparties et exercent au sein des centres médico-sociaux, des cabinets médicaux et des maisons de l'enfance en fonction des activités.

Le pôle enfant dont dépend la PMI permet de construire le parcours de santé de l'enfant par les activités sanitaires proposées par la PMI, les infirmières et médecins du service de santé scolaire, l'infirmier du centre de vaccination et les chirurgiens- dentistes du centre de santé dentaire.

D'autre part, le Département projets du service santé /autonomie œuvre également selon une logique de projet, déployée sur de nombreuses thématiques (surpoids/obésité, nutrition, soins de premier recours etc...). Il contribue à l'inclusion de nombreux enfants et permet également la cohérence de nombreuses interventions.

II. Activités & analyse

• Centre de planification et d'éducation familiale

La PMI de la Ville de Strasbourg gère depuis 1987 un centre de planification et d'éducation familiale situé dans les locaux du centre médico-social du Neuhof, rue de l'Indre.

Les consultations prénatales de PMI et les consultations du centre de planification ont lieu conjointement et sont assurées par les mêmes intervenants, médecin et sage-femme.

Cette organisation vise à répondre au mieux aux demandes des usagers

Le CPEF assure

- des actions d'information et de prévention individuelles sur la sexualité et l'éducation familiale
- des consultations médicales de contraception et de dépistage des MST
- la délivrance de contraceptifs gratuits pour les mineures et les femmes sans couverture sociale et de préservatifs gratuits à tout public
- des entretiens de conseil conjugal et familial
- des entretiens préalables et un accompagnement pré et post IVG
- des actions collectives d'information sur la sexualité et la contraception en milieu scolaire, associatif
- des permanences d'écoute externalisées

En 2017, les chiffres clés :

- 318 consultations médicales dont 9 pour des personnes majeures sans couverture sociale
 - . 124 pour contraception
 - . 7 pour test de grossesse
 - . 2 pour IVG
 - . 185 pour autres motifs
- 208 entretiens médico-sociaux pour difficultés conjugales.
- 9 séances d'actions collectives de prévention et information dans des classes de 3^{ème} de collèges du quartier. :
La forte réduction d'activité par rapport aux données 2016 (14% de consultations médicales et 56% d'entretiens médico-sociaux en moins) est due à l'absence prolongée de sage-femme dont le poste est resté vacant plusieurs semaines et, surtout, à l'absence de la conseillère conjugale durant plus de 6 mois.
Les séances d'actions collectives sont elles aussi en forte baisse (80%) du fait de l'absence de la conseillère conjugale et de la sage-femme.

La conseillère conjugale et familiale assure une permanence d'écoute tous les jeudis matin au collège Solignac pour des élèves perturbateurs qui rencontrent des difficultés relationnelles dues à un contexte familial carencé. Elles ont lieu dans le cadre du « Lieu d'accueil temporaire individualisé » (LATI), (31 entretiens en 2017).

- **Actions de prévention médico psychosociale en faveur des mères et futures mères**

- a) Les consultations prénatales**

Les sages-femmes de PMI assurent des consultations prénatales au HUS à Hautepierre ainsi qu'au centre de planification et d'éducation familiale au Neuhof.

Ces consultations ciblent une population en grande vulnérabilité du fait d'un contexte de précarité sociale, de carences éducatives, de souffrance psychique et de difficulté d'accès aux soins du fait d'une absence de couverture sociale.

105 séances de consultations ont été organisées au Neuhof

116 consultations effectuées

50 patientes ont bénéficié de ces consultations

- b) Les visites à domicile**

Les sages-femmes de PMI ont effectuées 1117 visites à domicile, dont 659 visites fructueuses auprès de 459 femmes.

On note une légère baisse de l'activité lié au départ d'une sage-femme de PMI, qui a entraîné une vacance de poste de 4 mois.

Les visites à domicile abordent la préparation de l'accueil de l'enfant dans son futur environnement, et contribuent à prévenir certains troubles des interactions précoces, liés au milieu et au parcours de vie.

Elles permettent d'assurer l'accès aux soins prénatals de prévention pour les populations marginalisées et la protection de la mère et de l'enfant.

Les sages-femmes pratiquent, si nécessaire, des examens cliniques à domicile et sont équipées de cardiotocographes portables pour assurer un enregistrement de l'activité utérine maternelle et cardiaque fœtale dans le cadre de la prévention des menaces d'accouchement prématuré.

- **Actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants**

- a) Les visites post-natales**

Les puéricultrices ont assuré 3 814 visites à domicile dont 3 215 visites fructueuses pour lesquelles elles ont rencontré 2 441 enfants.

En 2017 on comptabilise 3 921 naissances à Strasbourg, ce chiffre est stable depuis plusieurs années, dont 138 naissances issues des familles aux droits incomplets. Ce dernier chiffre est en constante augmentation

2 109 déplacements ont été effectués par les puéricultrices dont 1 708 visites post natales fructueuses, soit 43.5 %.

Le nombre de visites est en légère diminution dans la mesure où l'articulation avec les sages-femmes libérales n'a pas encore été totalement trouvée. Une réflexion est en cours qui s'oriente vers des visites post natales à partir de la 3^{ème} semaine après la naissance. Aujourd'hui toutes les femmes quittent la maternité avec le nom d'une sage-femme libérale ou par le PRADO (Projet Retour A Domicile) initié par la CPAM, après la naissance pour permettre l'intervention des sages-femmes libérales et intervenir en relais.

De ce fait le premier mois post natal pourrait être couvert par un regard pluridisciplinaire, un relai pérenne pour les jeunes mères.

- b) Les consultations de puériculture**

Les puéricultrices ont assuré 11 888 consultations de puériculture lors des consultations du jeune enfant (CJE) et 1 497 CP en dehors des CJE pour 977 patients.

Les CP répondent aux besoins des familles ; en effet les jeunes mères viennent très volontiers à ces consultations pour être rassurées sur l'état de santé de leur enfant. Le poids, les rythmes de l'enfant, l'alimentation, les pleurs, etc... sont des motifs de consultations.

Les réponses données rassurent les mères et leur permettent d'être plus sereines et davantage positives dans les liens avec leur enfant et favorisent ainsi l'attachement.

Pour les puéricultrices, les CP sont des outils d'accompagnement dans la prise en soin de l'enfant et permettent la mise en œuvre de projets de soins, d'éducation et de socialisation en lien avec l'entourage familial et les structures du quartier.

Elles permettent également de contribuer à l'intégration des enfants en situation de handicap et à la lutte contre l'exclusion.

c) Les consultations du jeune enfant

- 19 lieux de CJE
- 24 CJE par semaine
- 1 174 séances de CJE

Avec 4 337 enfants ayant bénéficié de 11 888 consultations du jeune enfant notre file active est de 18.4% des enfants strasbourgeois âgés de 0 à 6 ans.

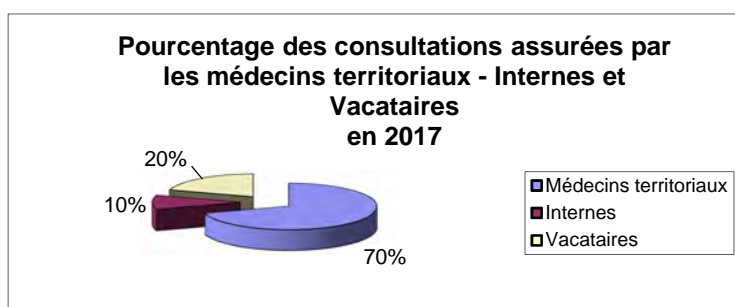
Ce chiffre est en augmentation et s'explique par le fait que la PMI a réalisé la vaccination par le BCG des enfants suivis habituellement par la médecine de ville du fait des restrictions d'approvisionnement en BCG. .

Par ailleurs, les parents sont attirés par les prestations différentes et complémentaires de celles proposées par le secteur libéral ou hospitalier et surtout gratuites ; ces parents continuent à fréquenter parallèlement le système de soins habituel.

Les consultations du jeune enfant constituent un lieu de prévention médico-sociale favorisant autant que possible le retour vers des circuits de soins de droit commun.

Leur fréquentation est majoritaire par des familles touchées par des difficultés sociales qui les fragilisent ; les consultations du jeune enfant sont alors un lieu de préservation du lien social défaillant par l'écoute, le soin et l'attention portés à l'enfant et aux parents.

La plus grande difficulté rencontrée est le remplacement des médecins lors des consultations du jeune enfant.



d) Vaccinations

Les consultations de PMI sont un lieu privilégié de prévention médicalisée où peuvent notamment être pratiquées, à titre gratuit pour les familles, un certain nombre de vaccinations.

Au total 8 720 vaccinations ont été pratiquées et 2 793 enfants ont été vaccinés.

BCG	tubertests	Priorix	DTP	Prévenar	Pentavalents	'Engérix	Héxavalents	Méningitec (menjugate)	autres vaccins
1258	128	1460	5	2246	61	30	2260	1124	148

e) Les bilans de santé en école maternelle

- 685 séances ont été organisées
- 2 038 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé
- 192 ont été vus par un médecin

L'école est un lieu privilégié d'apprentissage et de socialisation, nécessitant l'adaptation aux contraintes, cadre qui favorise le dépistage de certains symptômes parfois jusqu'alors méconnus.

68,5% des enfants scolarisés en petite section ont bénéficié d'un bilan

Ce chiffre est en augmentation dans la mesure où les puéricultrices ont organisé davantage de séances au détriment des visites post natales.

- 74,5% présentent un examen normal
- 0,15% des enfants vus seront revus en 2019 pour une réévaluation

Dépistage des troubles ayant nécessité un avis médical

Dépistage des troubles	Guidance	Avis
Visuels	115	218
Auditifs	49	40
Retard de développement psychomoteur	194	141
Langage	493	141
Surpoids/obésité	71	11

La majorité des troubles dépistés lors de ces bilans sont les troubles de la sphère sensorielle (audition et vision) suivis par les difficultés de langage et de développement psychomoteur souvent associés avec les difficultés socio-éducatives qui touchent tous les milieux.

La prévalence des problèmes de surpoids et d'obésité est encore faible chez les très jeunes enfants. Le renforcement des conseils fondamentaux en matière d'équilibre nutritionnel est indispensable à cet âge où s'acquièrent les habitudes alimentaires qu'il sera difficile de modifier par la suite.

En 2017, 3,5% des enfants vus sont en surpoids (dont 0,5% orientés).

Le dispositif PRECCOSS de « prise en charge coordonnée des enfants obèses ou en surpoids sur la Ville de Strasbourg » permet cette prise en charge.

Les trajets écoles

Les professionnels favorisent les trajets à pieds ou en vélo à l'école.

Mode de déplacement vers l'école	Nombre d'enfants	%
▪ A pieds	1 470	66,5
▪ En voiture	391	19
▪ A vélo	289	14
▪ En transport en commun	68	3,5

180 enfants utilisent plusieurs modes de déplacements.

66 % des enfants se déplacent à pieds vers l'école.

Les écrans

L'équipe de PMI est particulièrement sensible à cette thématique et délivre, lors de ce bilan, de nombreux messages de prévention aux parents et aux enfants

Heures	1h	1h - 2 h	2h - 3h	3h - 4h	4h - 5h
Enfants	388	193	62	20	12

On note que tous les enfants de 3 ans rencontrés regardent les écrans

- 19% d'enfants regardent moins d'une heure
- 28,5% d'enfants regardent moins de deux heures
- 31,5% d'enfants regardent moins de trois heures

La guidance :

La guidance parentale permet de soutenir les parents, de leur faire prendre conscience des difficultés, de les impliquer dans les soins et dans l'éducation afin d'assurer la bonne santé, le bien-être des enfants mais également de toute la famille.

Les puéricultrices ont assuré 1806 guidances au cours de ces bilans.

Dépistage spécifique des troubles de la vue en dehors du bilan de 3/4 ans

Il est effectué par deux orthoptistes mis à disposition par le Conseil Départemental auprès des petites et moyennes sections de maternelle et jardins d'enfants.

Nombre de dépistages	3 357
Conclusions	
A surveiller	392
Enfant portant déjà une correction	179
Examen visuel demandé	679
Normal	1 833

Conclusions :

- 55% des enfants vus ont une vision normale
- 11,5% des enfants ont une vision dans les limites inférieures de la normale et sont à surveiller
- 5% des enfants vus portent une correction
- 20% des enfants vus nécessitent un bilan ophtalmologique spécialisé

f) Les accompagnements

810 enfants ont bénéficié d'un accompagnement soit 3,5% des enfants Strasbourgeois âgés de 0 à 6 ans. Les puéricultrices ont effectué 1 435 visites à domicile dans le cadre de ces accompagnements dont 1 269 fructueuses.

Ces visites concernent principalement des problématiques sanitaires et éducatives.

g) Protection de l'enfance

Origine des écrits :

Les professionnels de PMI ont rédigé 134 écrits :

- 94 à la demande de la CRIP
- 40 suite aux accompagnements.

Nature des faits :

- 21% de ces écrits concernent un contexte de conflits et de violences conjugales
- 40% des demandes représentent des difficultés éducatives
- 6% concernent des problèmes de santé psychiatrique parentale

Propositions des écrits :

- 20% des écrits concernent des demandes de MJIE
- 14% des demandes d'AED
- 17% proposent des suivis PMI

Le dispositif expérimenté en 2015 est mis en place en 2016. Deux puéricultrices spécialisées « Evaluation des IP » exercent cette mission à 50%.

La PMI répond ainsi à la nouvelle réglementation de 2016 à savoir :

- disposer d'une équipe spécialisée
- les professionnels chargés de l'évaluation sont différents de ceux chargés du suivi de la famille

Ce dispositif est très apprécié par les professionnels de PMI et les travailleurs sociaux tant au niveau de l'organisation de l'évaluation pluridisciplinaire que des délais.

h) L'accueil familial

1 353 assistants maternels ont un agrément en cours.

12 réunions d'information ont été organisées pour les candidats assistants maternels.

Au total 342 participants dont 258 originaires de la ville de Strasbourg et 84 hors ville de Strasbourg.

A l'issu de ces réunions 123 premières demandes sont instruites, seules 79 avis favorables à l'agrément sont donnés soit 64% et 44 avis défavorables soit 36%.

On constate une diminution régulière des premières demandes d'année en année depuis 2010 soit 56 % en moins (de 2016 à 2017 : diminution de 11%)

Au total 612 instructions de dossier d'agrément d'assistants maternels, elles concernent les premières demandes, les renouvellements, les modifications, les extensions et les déménagements.

Le nombre d'informations préoccupantes concernant des assistants maternels augmente ces dernières années, 25 en 2017 Au-delà du repérage de ces situations qui s'est amélioré, d'autres causes méritent d'être creusées ; cela confirme en tous ces cas la nécessité pour les puéricultrices de poursuivre leur encadrement via une présence renforcée.

17 accompagnements renforcés mis en place

573 visites au domicile des assistants maternels ont été effectuées.

542 assistants maternels ont été vus par les puéricultrices soit 471 à leur domicile et 71 rencontrés au CMS.

9 séances de formation de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ont eu lieu.

210 assistants maternels ont bénéficié de la formation obligatoire assurée par l'organisme Référence.

i) Actions collectives

Intitulés des thèmes abordés :

- Intervention au CIDFF
- Nutrition
- Ateliers cuisine/bouilloires et micro-ondes
- RAM et assistants maternels
- Ateliers massages bébé
- Parentalité
- Le printemps de la santé
- Ecole
- Propreté
- Sommeil – Ecrans
- Langage avec les LAPE
- Semaine du goût
- Ateliers portage bébé
- Rôle et lien PMI-multi accueil
- Le patio des lumières

155 séances collectives. 880 adultes y ont participé ainsi que 513 enfants.

III. Faits marquants & perspectives

FAITS MARQUANTS

- Négociation de la convention intégrant le CPEF
- Formation des professionnels de PMI au logiciel ATHYL du CD (saisie des certificats de santé 8^{ème}, 9^{ème} et 24^{ème} mois par le secrétariat)
- Mise en place d'action collective en pédiatrie
- Intervention lors de la formation initiale des assistants maternels
- Profondes perturbations des approvisionnements en vaccin BCG ayant imposé une réorganisation des pratiques de vaccinations et la gestion de listes d'attente
- Participation à la démarche d'accompagnement des AMAT pour soutenir la qualité d'accueil et la confiance des parents dans ce mode d'accueil
- Participation à la mise en œuvre du dispositif de la ville de Strasbourg dans le cadre de l'accès aux établissements d'accueil petite enfance des enfants en situation de vulnérabilité et issus des familles en difficultés sociales connues par les professionnels de PMI dans le cadre de leur accompagnement
- Réforme de l'internat engendrant un défaut d'internes en médecine générale.
- Rédaction de la procédure CJE
- Départ de la sage-femme intervenant au CPEF, pivot des partenariats et actions collectives du CPEF
- Absence prolongée de la conseillère conjugale pour raison de santé (6,5 mois)
-

PERSPECTIVES

- Signature et mise en application de la nouvelle convention entre la ville de Strasbourg et le Conseil départemental.
- Mise en place d'une équipe intervenant auprès des familles aux droits incomplets.
- Amélioration du taux de cotation PMI vers le CD.
- Participation au projet de Direction des solidarités et de la santé.
- Réflexion concernant des axes de travail sur la prise en soin des enfants en situation de handicap lié à la fusion avec le service soutien à l'autonomie.
- Refonte des formulaires Maidis.
- Mise en place d'actions collectives post natales en maternité (CMCO et Hautepierre)
- Renforcer le travail de relais post natal avec les sages-femmes libérales.
- Application du protocole CJE (harmonisation des pratiques et de la gestion des agendas).
- Réflexion autour des perturbateurs endocriniens.
- Réflexion concernant l'enquête sur l'évaluation de l'acuité visuelle chez les enfants lors des bilans en école maternelle en collaboration avec les HUS.
- Participation à la professionnalisation de l'activité d'assistant maternel.
- Améliorer l'accompagnement des assistants maternels
- Réorganisation des postes de secrétariat et de conseillère conjugale au sein du CPEF pour améliorer le confort de travail des agents et l'accueil des usagers.

Accompagnement des bénéficiaires du RSA

I. Missions et fonctionnement

La gestion et l'animation du dispositif du Revenu de Solidarité Active sont assurées, au sein du Service Insertion, sur le territoire de Strasbourg, par le département rSa. A ce titre le département rSa est constitué :

- d'un responsable de département, qui est le garant du bon fonctionnement du dispositif rSa et de son animation sur le territoire de son ressort. **Il apporte un appui technique** aux référents sociaux et professionnels intervenant sur les territoires de Strasbourg :
 - **de l'AST** : en co-animant 2 fois par trimestre une réunion des 16 référents insertion (informative et d'analyse des pratiques professionnelles),
 - En co-pilotant l'Equipe de Réflexion Thématique Insertion pour une prise en compte des besoins des territoires et un ajustement des procédures et mise en œuvre de projets,
 - **Des associations sociales et professionnelles** : en veillant à leur implication dans les différentes instances du dispositif et en répondant à toutes questions qu'elles sont amenées à se poser. En rencontrant les nouveaux organismes référents pour établir avec eux des liens fonctionnels.
 - En mettant à la disposition **de tous les organismes et services référents**, dans sharecan espace insertion, les outils relatifs à leur activité (formulaires, fiches techniques, documents liés à la CTRSA, ADE, coordonnées utiles). Il met en place les communications utiles aux référents lors de tout changement intervenant dans le dispositif du rSa.

Il informe de manière quotidienne les référents de l'offre d'insertion sociale et professionnelle existante sur le territoire de l'Eurométropole par le biais de la plateforme virtuelle « sharecan espace insertion » (emploi, formation, SIAE, actualités) et facilite de ce fait la prescription des orientations des référents vers les différents opérateurs de l'insertion.

Il assure le suivi des actions de mobilisation des femmes vers l'emploi mises en œuvre par Retravailler Alsace sur le territoire de Strasbourg, et le suivi des différents organismes référents qui interviennent sur le territoire de Strasbourg (ateliers passerelles...) en concertation avec les services du Conseil départemental.

Il participe autant que nécessaire aux Ateliers Territoriaux des Partenaires de l'Insertion (ATPI) qui anime à l'échelle des quartiers de Strasbourg le réseau des acteurs associatifs et institutionnels de l'insertion, pour les informer de toutes évolutions relatives à l'insertion (PDEI/ PTEI...) et leur apporter un appui technique dans le montage de projets spécifiques qui intègrent des bénéficiaires du rSa (jeunes ou adultes).

Il participe, en tant que partenaire privilégié, à la réunion mensuelle des Conseillers territoriaux d'insertion du département, et à la demande du Conseil départemental à l'élaboration du PDEI, des Cahiers des Charges des organismes référents (sociaux, professionnels, ateliers passerelles, ateliers de l'engagement,...), du règlement intérieur des CTRSA et en concertation avec ses homologues de l'EMS

Nord et Sud à la rédaction du PTEI de l'Eurométropole, et en prépare la mise en œuvre sur le territoire de Strasbourg avec l'ERT insertion.

- de 3 gestionnaires de la contractualisation qui ont en charge l'enregistrement hebdomadaire des contrats d'engagement (CER, PPAE, PPAE AGLO, contrat ASLL) et du suivi des dossiers individuels des bénéficiaires du rSa, de l'organisation et du suivi des 7 réunions collectives mensuelles (6 réunions collectives territorialisées dont l'animation est du ressort des référents insertion de l'AST et du CCAS + 1 pour les bénéficiaires du rSa socle majoré animée par 2 conseillères emploi de la MLPE, toutes deux basées dans un CMS),
- d'un agent de saisie qui a en charge l'enregistrement des documents « Mon Parcours », des emménagements et des déménagements de bénéficiaires du rSa à ou de Strasbourg,
- de 2 gestionnaires des quatre commissions territoriales du rSa (3 territorialisées + 1 thématique) qui ont en charge la préparation et le suivi de 4 bureaux de CTRSA et de 4 instances de réorientation mensuelles, en interface régulier avec l'Unité de Gestion et de Contrôle du Conseil Départemental et des membres des commissions. L'un des deux gestionnaires de commissions assure la coordination administrative de l'équipe de gestion et remplace autant que de besoin le responsable du département rSa dans l'animation des CTRSA.

Auxquels sont associés une coordinatrice insertion sociale et professionnelle et une chargée de mission qui ont en charge la co-animation de l'Equipe Technique Emploi (instance qui réunit les référents sociaux et professionnels avec des acteurs de l'insertion (Pôle emploi, conseillers emploi du CD, AFPA,...) et le pilotage d'actions de mobilisation vers l'emploi, réalisées avec le concours du FSE (pour 75 personnes à l'année).

La coordinatrice participe aux travaux du Groupe 4 du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP) et assure sur le territoire de la Ville la coordination de l'Accompagnement Global.

La chargée de mission insertion sociale et professionnelle développe des projets qui facilitent l'insertion professionnelle avec en 2017 la mise en place, en partenariat avec Pôle emploi, des Crèches à Vocation d'Insertion Professionnelle (1ère ouverture de 18 places) et la préparation et le suivi régulier des recrutements des vacataires en restauration scolaire de la collectivité et des formations à l'animation (BAFA).

II. Activités & analyse

L'activité du département rSa a pris place en 2017 dans un contexte particulier de baisse du chômage sur le bassin d'emploi de Strasbourg, avec un taux de chômage stabilisé à 9,1% et un nombre de bénéficiaires du rSa inscrits à Pôle emploi en légère diminution avec 8516 inscrits à Pôle emploi, soit 17,3% du nombre des inscrits dans les catégories ABC.

Le nombre des ménages allocataires dans le périmètre des droits et des devoirs et également en diminution en 2017 dans les mêmes proportions sur le territoire de Strasbourg que dans le Département, avec 13 921 allocataires, sans que nous puissions savoir si la diminution constatée depuis 2016 est due à l'impact de la reprise économique sur les bénéficiaires du rSa.

Tableau de l'évolution du taux de chômage sur le bassin d'emploi de Strasbourg

Années	Strasbourg
2014	10.3 %
2015	10.6%
2016	10 %
2017	9.1%

Tableau de l'évolution du nombre des bénéficiaires du rSa inscrits à Pôle Emploi sur le bassin d'emploi de Strasbourg

Années	Strasbourg
2016	8 790
2017	8 516

Tableau de l'évolution du nombre des bénéficiaires du rSa dans le périmètre des droits et des devoirs

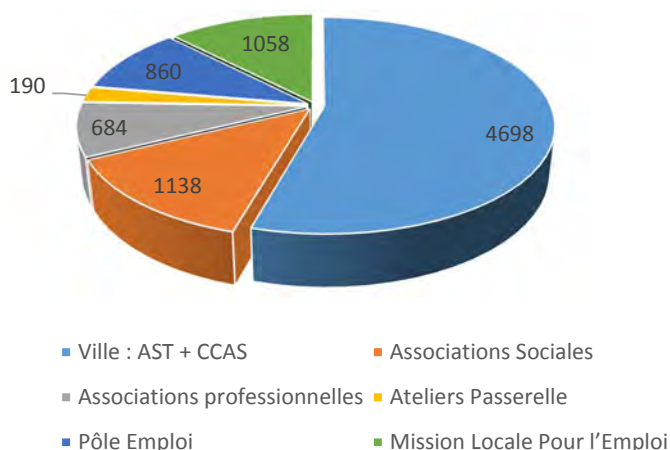
Années	Strasbourg	Département
Déc 2013	14 368	26 673
Déc 2015	14 900	28 114
Déc 2016	14 253	26 987
Déc 2017	13 921	26 222

- **La contractualisation**

9 193 contrats d'engagements ont été validés en 2017 sur le territoire de la Ville avec 65% des contrats réalisés par l'AST, le CCAS et les associations sociales, ce qui représente une augmentation de 3 points par rapport à 2016.

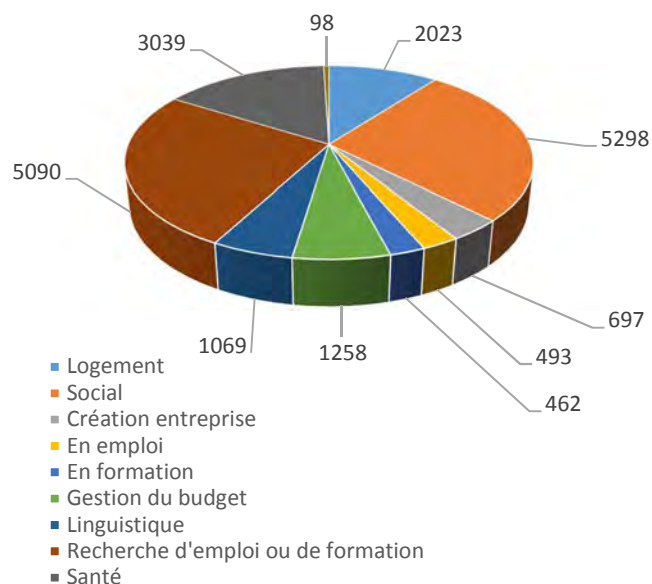
16 969 contrats d'engagements ont été en cours de validité sur toute la période de l'année 2017, pour 10 945 personnes, au total, accompagnées sur des durées variables allant de 6 mois à 1 an.

Contrats validés en 2016	Nb Contrats	%	Nb Familles	Nb Pers.
Ville : AST + CCAS	4 698	52,63%	3 155	3 390
Associations Sociales	1 138	12,75%	748	754
Associations professionnelles	684	7,66%	485	495
Ateliers Passerelle	190	2,13%	146	146
Pôle Emploi	860	9,63%	832	853
Mission Locale Pour l'Emploi	1 058	11,85%	809	816
Total	9 193	100%	6 569	6 912



35% des contrats d'engagements ont pour thèmes la recherche d'emploi ou de formation professionnelle. La part des problématiques sociales restent prévalentes, avec une part importante constituée par les problématiques de santé qui représente près de 16% des contrats validés.

Domaine	Nb actions	%	Nb Familles	Nb personnes
Logement	2 023	10,36	1 542	1 634
Social	5 298	27,13	4 388	4 534
Création entreprise	697	3,57	495	509
En emploi	493	2,53	438	444
En formation	462	2,37	408	411
Gestion du budget	1 258	6,44	1 022	1 052
Linguistique	1 069	5,47	736	833
Recherche d'emploi ou de formation	5 090	26,07	4 086	4 232
Santé	3 039	15,56	2 238	2 333
Bénévolat	98	0,50	83	84
Total	19 527	100%		



- **Les CTRSA**

1 658 dossiers ont été présentés dans les 44 instances de réorientation de la CTRSA en 2017, avec une tendance confirmée en 2017 des orientations du social vers le professionnel.

Il est à noter qu'en 2017 un certain nombre de dossiers ont été présentés suite aux revues de portefeuilles entreprises par les conseillers emploi du Conseil Départemental avec et dans différentes agences de pôle emploi de Strasbourg.

Instance - Contrats	Nb contrats
Contrat de dérogation étudiant	4
Contrat de levée de suspension	223
Contrat d'engagement	787
Contrat d'Engagement ASLL	25
PPAE	472
PPAE – double Accompagnement	87
PPAE – double Accompagnement - ARSEA	60
Total	1658

Instance - Examens aboutissant à réorientation	1er contrat pour confirmation suivi PE	204
	Absence d'évolution sociale ou professionnelle	9
	Demande de changement de référent	258
	Déménagement	6
	Difficultés rencontrées par le référent	9
	Évolution du professionnel vers le social	45
	Évolution du social vers le professionnel	196
	Autre	287
	Non renseigné	200
	Emménagement	53
	Orientation accompagnement global	88
	1 ^{er} contrat pour orientation vers un réf. Pro.	257
	1 ^{er} contrat pour orientation vers un référent social	46
	Total 1 658	
Instance - Examens aboutissant à convocation	65	

970 personnes ont été convoquées dans les 44 bureaux de CTRSA, avec un taux de suspension du versement de l'allocation de 54%, en nette diminution par rapport à 2016 puisqu'il était de 65%.

Bureau - Étapes de la procédure	Nb convocations
1 ^{ère} convocation	912
Récidive parcours insertion	58
Total	970

Bureau – Décisions	Nb de convocations
Non renseigné	35
Maintien	353
Sanction	519
Radiation	3
Suspension - Obsolète	2
Validation du contrat - Obsolète	32
Maintien simple et info. coll. - Obsolète	25
Maintien simple - Obsolète	1
Total	970

- **Les réunions collectives pour les nouveaux entrants :**

2334 personnes ont été convoquées lors des 77 réunions collectives qui ont été organisées par le département rSa et pilotées par les référents insertion en partenariat avec des conseillers emploi de différents organismes référents professionnels et en présence de conseillers emploi du Conseil Départemental, dont 3 qui ont été mises en place de manière spécifique à la demande de l'UT Sud pour les bénéficiaires du rSa résidents au Polygone.

Nb convocation	Nb pers convoquées	Nb pers vues
2774	2334	1618

Absence	Nb de convocations	%
Adresse incorrecte	31	1,12%
En attente de justification	41	1,84%
Justifiée	428	19,03%
Non justifiée	548	19,75%
Présents	1626	58,62%
Total	2774	100 %

Ce sont 2/3 des personnes convoquées en réunion collective qui au final ont contractualisé.

III. **Faits marquants & perspectives**

- **Évaluation qualitative de l'Accompagnement Global**

En 2017, la ville de Strasbourg a procédé à l'évaluation qualitative de l'Accompagnement Global afin de recueillir le ressenti et l'analyse des différentes parties prenantes et procéder aux ajustements nécessaires à la poursuite de cet accompagnement conjoint professionnel et social:

- bénéficiaires n'étant plus en AGLO,
- référents insertion, travailleurs sociaux Ville et ARSEA
- conseillers emploi de pôle emploi de l'AGLO.

Cette évaluation a montré la satisfaction des professionnels de l'emploi et du social à pouvoir développer et fluidifier les relations partenariales, à majorer leur réactivité dans le traitement des situations, à améliorer leur connaissance réciproque de leurs domaines d'activités.

Cette évaluation a été restituée à l'ensemble des professionnels qui y avaient participé. Elle a été complétée par l'estimation du nombre de travailleurs sociaux qui avaient été impliqués depuis le démarrage de cet accompagnement en juin 2015 sur le territoire de Strasbourg, soit : 156 intervenants sociaux différents, démontrant ainsi la part prise par les travailleurs sociaux de la Ville dans ce qui constitue, aujourd'hui, le modèle des accompagnements socio-professionnels.

Cette évaluation qualitative n'a pas pu être contextualisée faute de données de Pôle emploi, sur le nombre total de bénéficiaires du rSa et hors rSa, engagés dans l'accompagnement global, année par année, et sur le taux de réussite à l'emploi des personnes en AGLO, les différents contrats de travail conclus et les secteurs d'activité concernés. De telle sorte que nous ne disposons pas aujourd'hui d'une mesure de l'efficacité de ce dispositif (Axe 2 de l'Approche Global). Nous ne pouvons pas dire à quoi ont concouru les différents intervenants sociaux impliqués au 1^{er} chef desquels nous trouvons sur le territoire de Strasbourg, les référents insertion et les travailleurs sociaux de l'ARSEA.

PERSPECTIVES

Quelles que soient les caractéristiques positives de l'AGLO, reconnues par les bénéficiaires et les professionnels, une véritable évaluation de l'AGLO ne pourra se faire sans ces données et le renouvellement du protocole en 2018 ne pourra se faire que sur cette base.

De surcroît la territorialisation en 2018 des agences de pôle emploi du département et donc de Strasbourg nous oblige à redéfinir nos modalités de fonctionnement avec Pôle emploi et à affecter autrement nos ressources pour maintenir la continuité des accompagnements conjoints. Le rôle de la coordinatrice Ville revêt aujourd'hui toute son importance.

- **Plan Territorial de l'Emploi et de l'inclusion**

En 2017, le département rSa, en collaboration avec ses homologues CTI de l'EMS et en concertation avec l'AST a rédigé la déclinaison du PDEI 2017- 2020, en un PTEI qui devait courir sur la même période.

A ce jour le Plan Territorial de l'Emploi et de l'inclusion n'a pas été finalisé et son cadre de travail est à préciser, même si un certain nombre d'actions ont été engagées notamment pour celles qui relèvent des liens fonctionnels entre les acteurs de l'insertion de l'Eurométropole :

- Ouverture de sharecan espace insertion à l'ensemble des acteurs et opérateurs de l'insertion à l'échelle de l'Eurométropole,
- Invitation systématique des TSI de l'Eurométropole aux Equipes Techniques Emploi,
- Coordination mensuelle entre les référents insertion de la Ville et les conseillers emploi du CD,
- Invitation des acteurs de l'insertion des territoires de l'EMS en ATPI (notamment dans l'ATPI Nord) ou à un Stammtisch sur l'EMS sud pour y présenter sharecan espace insertion
- Implication dans les projets autour l'engagement bénévole

PERSPECTIVES

Pendant, les modalités organisationnelles et fonctionnelles de l'animation du PTEI à l'échelle de l'EMS restent à préciser.

Les travaux engagés par le Conseil départemental pour la réécriture de son PDEI et sa conséquence sur le PTEI devraient se faire en étroite collaboration entre les UTAMS et les UT, ainsi qu'entre les CTI, l'équipe emploi du CD et le département rSa.

- **Règlement intérieur des Commissions territoriales Rsa (CTRSA)**

Les travaux engagés autour du document cadre du règlement intérieur des CTRSA démarré en 2017 a abouti à une version finalisé.

PERSPECTIVES

Ce nouveau règlement intérieur devra être présenté à l'ensemble des membres des CTRSA de Strasbourg, une fois celles-ci recomposées et à l'ensemble des référents.

Délégation des mesures Aide Educative à Domicile (AED) et Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

I. Missions et fonctionnement

- Exercer des **mesures éducatives** (suivi d'enfants dans leur famille), soit judiciaires (**Assistance Éducative en Milieu Ouvert : AEMO**) ordonnées par le Juge des Enfants, soit administratives (**Aide Éducative à Domicile : AED**) décidées par le Président du Conseil Départemental.

- **La mise en œuvre des mesures éducatives**

Le 1er contact institutionnel avec les familles

Pour toute nouvelle mesure d'AEMO ou d'AED, il est effectué par l'encadrement à l'occasion d'une rencontre avec la famille au Service dans les 15 jours suivant la notification. Il a pour finalité de poser le cadre, de présenter l'Institution et l'intervention, de reformuler les objectifs fixés par le mandant.

Par ailleurs, en raison des problématiques de plus en plus lourdes et complexes, la présence de l'encadrement lors d'audiences, d'interventions en urgence, d'entretiens, de signalement ou de recadrage s'avère de plus en plus nécessaire afin d'accompagner les professionnels au mieux dans l'exercice de leurs missions.

La distribution des mesures

Elle s'effectue dans le cadre de la réunion d'équipe hebdomadaire.

Sont prises en compte les problématiques familiales, la charge de travail du travailleur social (au maximum 33 mineurs ou 20 familles suivis).

Le rythme d'attribution des mesures est bimensuel voire hebdomadaire. Les mesures urgentes ou évaluées comme telles par l'encadrement sont affectées immédiatement.

La mise en place d'outils de pilotage permet de mieux suivre l'activité du Service et d'anticiper les dysfonctionnements.

L'évaluation des situations

Elle se fait dans le cadre des équipes éducatives en présence de la psychologue qui vise à encourager la mise en mots de ce que le travailleur social, très isolé une fois sur le terrain et confronté à des familles en grande difficulté, a pu observer et ressentir dans le travail éducatif pour lequel il est missionné.

Le 1er bilan (obligatoire) est présenté par le travailleur social deux à trois mois après la prise en charge ou le renouvellement de la mesure. Lors de ce bilan, la grille d'évaluation qualitative est renseignée.

Un bilan intermédiaire est présenté en cours de mesure, lorsque le travailleur social rencontre un obstacle, une difficulté ou a des inquiétudes particulières.

Le bilan de fin de mesure (obligatoire) a lieu deux mois avant l'échéance du mandat. La grille d'évaluation qualitative est alors à nouveau renseignée, ce qui permet de voir la gradation dans les problématiques et d'identifier les leviers d'action.

Un questionnaire est envoyé aux familles deux mois avant l'échéance de la mesure afin de recueillir leur avis sur le déroulement de la mesure éducative.

- **Moyens humains**

- **38 agents**
- 4 équipes éducatives dont une coordinatrice en charge de l'encadrement à raison de 0,25 ETP

Cheffe de service	1
Adjointe à la Cheffe de Service	1
Travailleurs sociaux Dont 4 coordinatrices	29
Psychologue	1
Personnel administratif	6
TOTAL	38

Le service est actuellement impacté par des départs à la retraite : 3 coordinatrices en 2017, 3 travailleurs sociaux en 2018, ainsi que 3 congés maternité à ce jour.

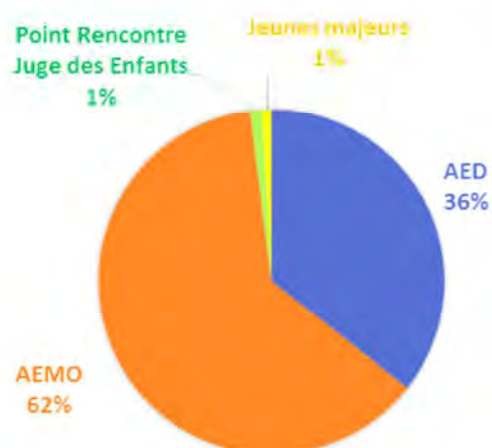
Ces départs génèrent une augmentation de la charge de travail des travailleurs sociaux.

Même si une régulation a été opérée entre les différentes équipes, un délai d'intervention est constaté dans le démarrage des accompagnements.

II. Activités & analyse

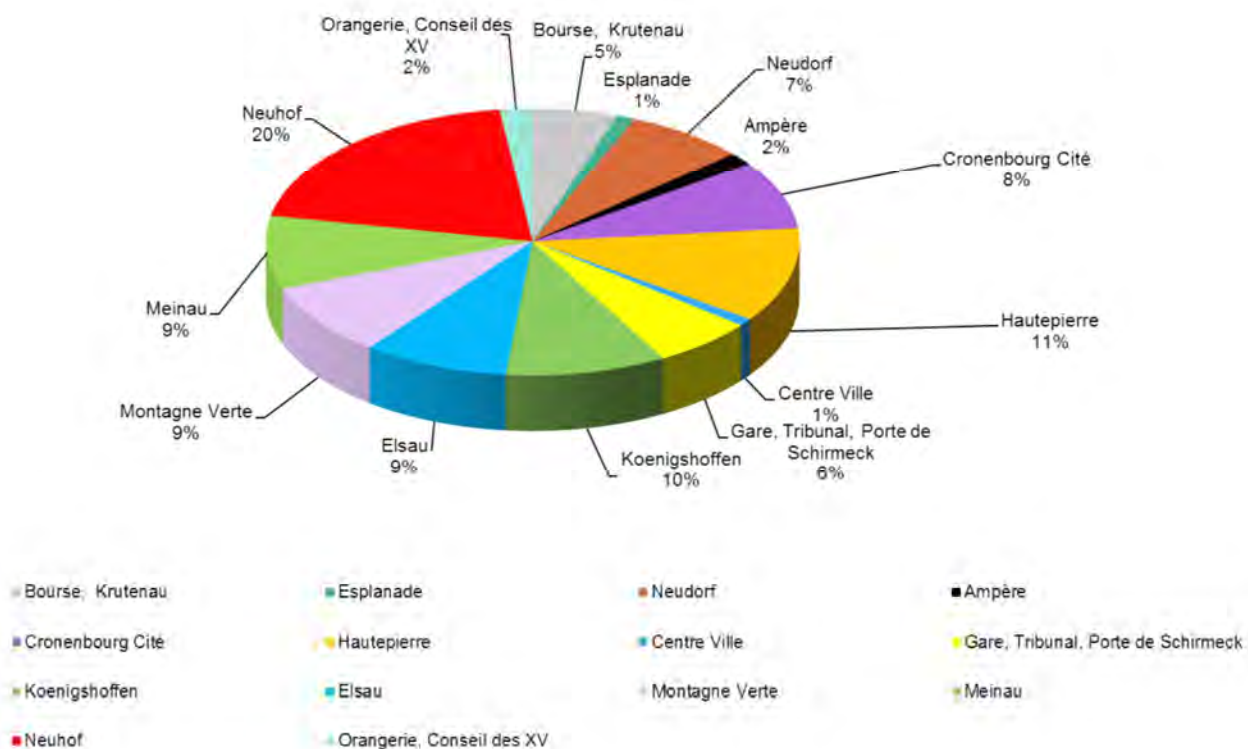
- Plus de 1 298 mineurs ou jeunes majeurs suivis dont :
 - 463 en Aide Educative à Domicile sur décision administrative
 - 810 en Assistance Éducative en Milieu Ouvert sur décision judiciaire
 - 15 mineurs accueillis au Point de Rencontre sur décision du Juge des Enfants
 - 11 jeunes majeurs ayant bénéficié d'une prise en charge judiciaire ou administrative

Représentation de l'activité du Service de Protection des Mineurs - Année 2017



Une augmentation de 6% de l'ensemble des mesures est constatée par rapport à 2016. L'AED a enregistré à elle seule une augmentation de 20%.

Répartition en % des mineurs suivis en AED et AEMO sur le territoire de la Ville de Strasbourg Année 2017 - SPM



Problématiques ayant motivé l'intervention :

Dans le cadre du projet de service du Service de Protection des Mineurs, un outil d'évaluation qualitative des mesures éducatives a été construit et mis en œuvre dont la finalité est de mieux identifier les leviers d'action sur lesquels s'appuyer pour adapter les interventions aux besoins des familles.

Les extractions via l'outil informatique ont été effectuées.

L'analyse des résultats de l'évaluation qualitative (900 familles) permet de repérer dans le cadre des différentes thématiques : **Famille – Santé et Bien Etre – Socialisation – Violence – Scolarité Insertion** des difficultés ayant motivé l'intervention.

Les mesures éducatives rencontrent souvent plusieurs difficultés.

- Famille :

Difficultés de communication (31,13%)

Absence d'autorité, cadres et limites (27,81%)

- Santé et Bien Etre :

Mal être enfants (33,11%)

Mal être parents (22,52%)

Manque de stimulation éducative (13,25%)

Défaut de surveillance (11,92%)

- Socialisation :

Absence de loisirs (13,25%)

Liens fusionnels avec mère-père (11,26%)

Repli de la famille sur elle-même (9,93%)

- Violence :

Conflit dans le cadre de la séparation (27,81%)

Enfants témoins de violences intrafamiliales (10,6%)

Dénigrement (9,93%)

Violences envers les enfants (7,95%)

Violences entre adultes en charge des enfants (5,96%)

Violences dans la fratrie (5,3%)

- Scolarité – Insertion :

Défaut de concentration (27,81%)

Défaut d'investissement (23,18%)

Agressivité Insolence (22,52%)

Refus d'autorité (24,5%)

Absentéisme perlé/occasionnel (14,57%)

Sentiment de mal être des parents face à l'école (13,91%)

Décalage entre désir et réalité (10,6%)

Descolarisation (7,95%)

Pour les familles l'analyse a également permis les constats suivants :

- **Appropriation des objectifs de la mesure (49,01%)**

- Volonté de s'en sortir (47,68%)
- Existence d'un projet, capacité à se projeter dans l'avenir (41,72%)
- Cellule familiale stable (33,11%)
- Cohérence / mise en synergie / coordination (31,13%)
- Capacité de réflexion, d'élaboration, de remise en question, souplesse, aptitude au changement (29,14%)
- Equilibre affectif (24,5%)
- Présence bienveillante de la famille élargie (24,5%)

Constats :

- Les questions de santé (mal-être des enfants), les difficultés de communication, les conflits dans le cadre de la séparation, le défaut de concentration (scolarité) sont les problématiques dominantes en 2017.
- Isolement et difficultés de communication sont des problématiques en augmentation par rapport à 2016.

III. **Faits marquants & perspectives**

FAITS MARQUANTS

- Contribuer à la refondation de la convention de délégation sociale Conseil Départemental/Ville de Strasbourg
- La 13^e journée de réflexion sur la Protection de l'Enfance s'est déroulée le 30 novembre 2017 sur le thème « Les besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance. »
- Ateliers Art thérapie avec familles et enfants : ateliers pédagogiques ayant comme support l'art thérapie. Le service a mis en place une nouvelle forme d'action collective avec un intervenant travailleur social interne au Service, formé à cet effet. Cette approche permet d'aborder dans leur dimension la plus archaïque, avec leurs composantes toniques, émotionnelles, affectives, les enfants et les parents.

Exprimer par l'art ce qu'il a de plus brut, sans chercher l'esthétisme, aide les enfants à laisser surgir ce qu'il a de plus profond, parfois même ce qui manque de mots.

- Ateliers d'initiation des cultures urbaines à travers la pratique du RAP en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les « ateliers d'initiation et d'accompagnement à l'écriture et la création d'œuvres de rap » ont eu pour objectif de donner aux jeunes accompagnés un espace de pratique pour favoriser leur expression et retrouver confiance en eux par un travail en groupe d'estime de soi et d'ouverture vers l'extérieur. Ils visaient un public adolescent de 14 à 17 ans. Ils ont été animés par un intervenant de l'association DRUGSTORE (un rappeur) en présence de travailleurs sociaux du Service de Protection des Mineurs.

Dans un premier temps, le groupe a analysé des textes de rap afin d'en étudier le sens et de réfléchir à la démarche du rappeur. Dans un deuxième temps, les jeunes ont écrit leurs propres textes à l'aide de l'intervenant en vue d'enregistrer un « album » commun.

- Un séjour éducatif a été organisé du 05 au 12/08/2017 au Centre « Air et Vie » à Marmoutier au profit d'une douzaine d'enfants âgés de 3 à 13 ans ainsi que cinq parents accompagnés par quatre travailleurs sociaux du SPM.

Cette expérience locale d'une semaine, conjuguant bienveillance et action éducative, s'est inscrite dans le cadre du partenariat stratégique entre la Ville de Strasbourg et la Caisse d'Allocations Familiales (convention signée le 13/07/2012). Sa construction s'est faite avec les familles, avec l'appui technique et financier de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de leurs actions VACAF, et en partenariat avec l'association l'Etage, nous bénéficions de la trésorerie de l'Association l'Etage pour déposer mensuellement l'épargne effectuée par les familles.

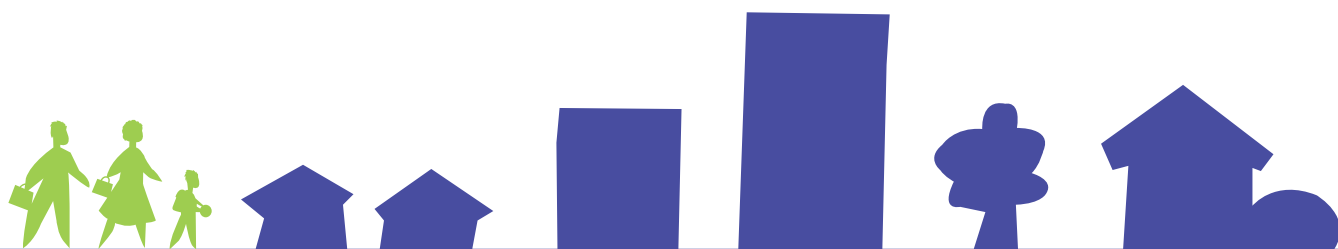
- Fête annuelle du Service de Protection des Mineurs sur la thématique « Si j'avais une baguette magique... » qui s'est déroulée le 18 janvier 2017.

Cet événement annuel permet de valoriser les talents des jeunes et les compétences des parents autour d'ateliers créatifs et ludiques.

- Un travail de réflexion a été mené avec l'ensemble des travailleurs sociaux et psychologues sur les pratiques professionnelles et spécificités de nos missions.

PERSPECTIVES

- Contribuer à la mise en œuvre des enjeux posés à travers le renouvellement de la délégation de compétences Conseil Départemental/Ville de Strasbourg.
- Participer à l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance et partager l'intervention sur l'évaluation qualitative pratiquée au SPM.
- Soutenir les différentes formes d'activités dans le champ du collectif pour renforcer la participation des enfants et des familles.
- Mettre en place ou participer aux actions de soutien à la parentalité avec les associations subventionnées par la Ville de Strasbourg dans ce cadre.
- Participer aux différentes instances de lutte contre la radicalisation
- Poursuivre les ateliers d'art thérapie enfants/parents animés par un travailleur social ayant bénéficié d'une formation d'art thérapeute.
- Poursuivre les extractions de l'analyse qualitative des mesures afin de prioriser les thématiques d'interventions pour la mise en place d'interventions collectives.
- Construire des tableaux de bord prenant en compte le retour des avis des familles par rapport au soutien éducatif mis en place.
- Création d'une plateforme numérique partagée dédiée aux journées de la protection de l'enfance accessible aux agents des deux collectivités.
- Séjour éducatif VACAF du 07/07 au 13/07/2018 au domaine Saint Jacques à Obernai
- Co-organisation de la 14^e Journée de réflexion sur la Protection de l'Enfance avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Elaboration d'une formation transversale sur le thème de l'attachement
- Edition d'une plaquette SPM suite au travail de réflexion sur les pratiques professionnelles en 2017





Ville de Strasbourg
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France

Téléphone : +33 (0)3 68 98 50 00
Courriel : courrier@strasbourg.eu
Site internet : www.strasbourg.eu